Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1995)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Lendemains de guerre : les fusils se sont tus, mais la menace cachée subsiste. Combien de générations vont subir les effets d'une dispersion insensée et injustifiée de mines terrestres ? En Asie, le CICR a équipé 5 564 amputés de membres artificiels en 1995, leur permettant ainsi d'espérer de mener une vie plus active et autonome. Des milliers d'autres attendent encore...

CICR/A. Vallet

Sous-continent indien et Myanmar

Délégations CICR:

Afghanistan, Pakistan, Sri Lanka

Délégation régionale CICR:

New Delhi

Asie du Sud-Est

Délégation CICR:

Cambodge

Délégation régionale CICR:

Bangkok

Extrême-Orient

Délégations régionales CICR:

Djakarta, Hong Kong, Manille

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 166 Sociétés nationales¹: 86 Employés locaux² : 1 606

Dépenses totales:

CHF 66 164 392

Répartition des dépenses: CHF

Protection/

Activités de recherches: 22 427 920 Secours matériels: 12 698 466 Assistance médicale: 16 692 907

Coopération avec les

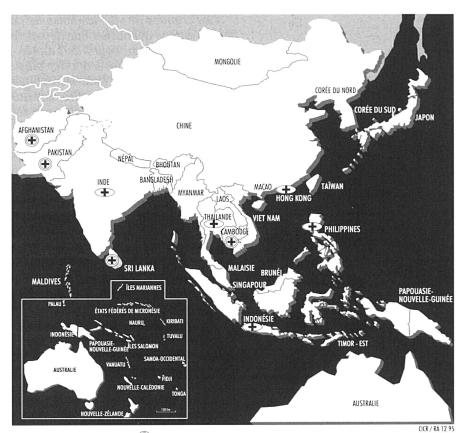
Sociétés nationales: 1 766 046

Diffusion: 2 330 725

Soutien opérationnel: 6 520 872

Participation

aux frais généraux: 3 727 456



lacktriangle Délégation régionale CICR

① Délégation CICR

ASIE ET PACIFIQUE

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1995

Les craintes de voir les tensions présentes dans diverses parties du continent asiatique déboucher sur de nouveaux conflits se sont finalement révélées sans fondement au cours de l'année 1995. Cependant, les conflits déjà anciens qui ont continué à affecter plusieurs pays de la région n'ont pas trouvé de règlement durable. Pour les victimes, 1995 a été une nouvelle année lourde de tragédies. Bien des souffrances auraient pu être évitées si les belligérants avaient fait preuve de davantage de respect à l'égard des principes fondamentaux du droit international humanitaire.

Le CICR n'a pu progresser dans ses négociations concernant des questions relatives à la détention, ni avec le Myanmar, ni avec la République populaire de Chine. L'institution n'a pas réussi à arrêter avec les autorités du Myanmar les termes d'un accord sur les visites aux détenus; après avoir achevé son programme d'appareillage orthopédique à l'intention des invalides de guerre, le CICR a décidé de fermer son bureau à Yangon. Bien que ce départ ait mis un terme à la présence permanente de l'institution dans le pays, le CICR espérait pouvoir renouer le dialogue avec les autorités dans un proche avenir. En Chine, le gouvernement a remis sine die la troisième série de pourparlers avec le CICR, qui devaient se dérouler selon les mêmes modalités que les discussions de Beijing en 1994. À la fin de l'année, rien ne laissait présager la reprise des discussions.

Pourtant, une évolution importante est intervenue en 1995 pour le CICR. Les négociations de l'institution avec le gouvernement indien ont abouti à la signature d'un accord accordant aux délégués l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec la situation dans l'État du Jammu-et-Cachemire. Les activités de protection des prisonniers et des détenus se sont poursuivies, conformément aux critères habituels de l'institution, en Afghanistan (pour les personnes détenues par les principales factions), au Bhoutan, au Cambodge,

en Indonésie, aux Philippines et à Sri Lanka.

Le CICR a éprouvé les plus grandes difficultés pour protéger et aider les civils pris dans le tourbillon des conflits, tout particulièrement en Afghanistan. L'institution a entrepris des démarches répétées — que ce soit à Kaboul, Kandahar ou Jalalabad — pour rappeler aux parties leurs obligations à l'égard de la population civile. Les délégués ont fait tout leur possible pour satisfaire les besoins vitaux de la population résidente et des personnes déplacées dans tout le pays, en fournissant des vivres et d'autres biens essentiels, en menant divers programmes agricoles, en apportant une assistance à grande échelle à des établissements médicaux et chirurgicaux et en appareillant des amputés dans quatre centres régionaux. L'institution a repris ses opérations à Kandahar, et des travaux de remise en état du service de chirurgie de l'hôpital Mirwais ont commencé dans la perspective d'un retrait à plus long terme du CICR de l'hôpital de Quetta (Pakistan).

À Sri Lanka, une vague de violence sans précédent a balayé le nord du pays après l'échec du processus de paix. Le CICR lui-même n'a pas été épargné: son navire a heurté une mine et a coulé au large de la péninsule de Jaffna. L'offensive militaire lancée par le gouvernement vers la fin de l'année a conduit à la prise de la ville de Jaffna par l'armée et a entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes. Aux côtés des rares organisations non gouvernementales restées sur place, le CICR a mis sur pied une opération de secours, afin d'assurer aux victimes des soins médicaux et une assistance matérielle et de leur aménager des installations sanitaires; il a fait des efforts supplémentaires pour que les vivres et l'assistance médicale fournis par le gouvernement soient régulièrement acheminés vers la région.

À Timor-Est, les délégués ont continué, en plus de leurs activités liées à la détention, à aider la population civile, notamment par l'installation et l'entre-

tien de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Parallèlement, le CICR a continué à réduire progressivement ses activités au Cambodge. La responsabilité du soutien à l'hôpital de Mongkol Borei a été transmise à la Croix-Rouge de Norvège au mois d'avril, mais le CICR est resté très actif dans le programme de fabrication de prothèses et d'orthèses pour les invalides de guerre dans le pays. Tout comme en 1994, l'institution a fourni une assistance importante au Centre national de transfusion sanguine de Phnom Penh, tout en cherchant un partenaire qui pourrait, à long terme, se charger de cette tâche vitale. En 1995, les délégués n'ont pas été en mesure de prendre contact avec les Khmers rouges.

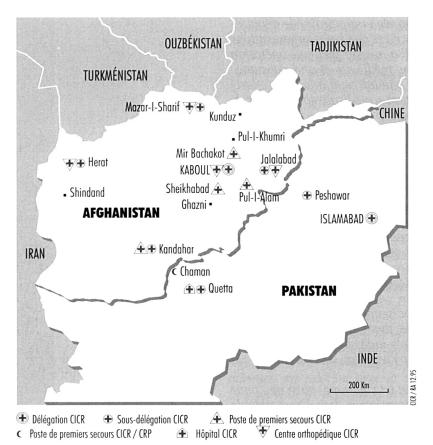
Au Viet Nam, le CICR a mis un terme à sa présence permanente au centre d'appareillage orthopédique à Hô Chi Minh-Ville, tout en continuant à fournir une assistance matérielle aux nombreux amputés indigents présents au centre. Des mesures ont été prises pour trouver, au Viet Nam, une fondation qui

pourrait gérer ce projet à long terme.

Les activités de recherches pour les détenus et leur parenté, ainsi que pour les familles dispersées par les conflits, se sont poursuivies dans l'ensemble de l'Asie. Toutefois, le CICR n'a guère progressé dans ses tentatives de permettre à des membres de familles coréennes séparés depuis 45 ans d'échanger des

messages Croix-Rouge.

Les activités du CICR destinées à faire mieux connaître le droit humanitaire et les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont eu un impact positif sur divers publics-cibles : forces armées, milieux universitaires et Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Suite aux mesures prises pour encourager les États à adhérer aux instruments de droit humanitaire, les États fédérés de Micronésie ont accédé aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels en septembre, tandis que la Mongolie a ratifié les Protocoles additionnels I et II en décembre.



Sous-continent indien et Myanmar

CONFLIT AFGHAN

Malgré diverses initiatives de paix lancées dans le courant de l'année, y compris par les Nations Unies, le conflit afghan a continué à faire rage. Tout comme en 1994, c'est la population civile, en particulier celle de Kaboul, qui a le plus durement souffert des combats.

La bataille entre les belligérants pour la maîtrise de la capitale afghane s'est poursuivie en 1995. Les habitants de Kaboul ont dû subir des attaques aériennes régulières, et les civils se sont trouvés pris au cœur d'échanges de tirs d'artillerie. L'avancée des *taliban* (une force combattante composée d'étudiants islamiques, apparue en 1994) de Kandahar, dans le sud-est du pays, vers les faubourgs de Kaboul a entraîné d'importants mouvements des lignes de front. Toutefois, la présence des *taliban* dans le sud-ouest de la capitale n'a été que de courte durée. En mai, les troupes gouvernementales ont repoussé le front à une

trentaine de kilomètres en direction du sud, plaçant ainsi Kaboul pratiquement hors de portée de toute attaque à la roquette de la part de l'opposition pour la première fois depuis près de trois ans.

La population civile de la capitale afghane a alors connu une courte période de calme relatif; le petit commerce et les bazars sont réapparus à l'approche de l'été. Toutefois, plusieurs quartiers résidentiels sont restés inhabitables et parsemés de mines et d'engins non explosés, qui ont fait des centaines de victimes parmi les civils. La majorité des habitants de Kaboul sont restés privés de services de base, tels qu'hygiène, eau ou électricité. Cette situation s'est trouvée aggravée par les mouvements de nombreuses personnes déplacées de la région, qui ont quitté les bâtiments publics pour regagner les zones proches du front, à nouveau accessibles, et par le retour de 200 000 personnes qui s'étaient réfugiées dans les provinces de l'est et au Pakistan.

Après avoir combattu pendant des mois pour s'assurer la maîtrise des provinces du sud-ouest, les *taliban* ont fini par avoir le dessus sur les forces combinées du commandant Massoud et d'Ismaël Khan, le gouverneur de la

province de Herat. Les deux parties ont subi des pertes considérables et, avec les déplacements rapides des lignes de front, de nombreux civils ont été tués ou blessés par des mines. Les *taliban* ont réussi à prendre les provinces de Farah, de Helmand et de Nimroz et, en septembre, ils se sont emparés de la ville historique de Herat.

Au nord, les forces restées fidèles au gouvernement ont affronté la milice du parti Jumbesh du général Dostom. Il s'est trouvé une période au cours de laquelle la quasi-totalité des provinces, de Badghis à Baghlan, étaient affectées par le conflit.

Seules les trois provinces de l'est, administrées par la *shura* (assemblée traditionnelle) de Nangarhar, sont demeurées calmes, grâce à leur politique de neutralité et d'indépendance.

À la fin du mois de septembre, Kaboul a fait une nouvelle fois l'objet d'une offensive importante menée à partir du sud par les *taliban*. Les forces gouvernementales ont alors été concentrées dans la capitale, ainsi que dans quatre provinces du nord-est.

Les nouvelles démarches effectuées auprès des donateurs potentiels pour obtenir un appui à la reconstruction de ce pays dévasté n'ont pas permis de réunir suffisamment de fonds. La population civile vivant dans des zones étendues de l'Afghanistan, et en particulier à Kaboul, a continué à payer le prix du conflit en cours et de l'indifférence de la communauté internationale. Une fois de plus, rien à la fin de l'année ne permettait d'entrevoir un règlement politique, et le conflit semblait destiné à entrer dans sa dix-septième année.

AFGHANISTAN

Le CICR a maintenu en 1995 sa présence sur le sol afghan, aux côtés d'une poignée d'autres organisations humanitaires. Un certain nombre d'organismes établis au Pakistan ont participé activement à des programmes de secours d'urgence et de développement, à Kaboul et dans les provinces. En coopération étroite avec le Croissant-Rouge afghan et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR a formulé une stratégie générale pour l'ensemble du Mouvement, afin de répondre aux besoins les plus pressants de la population afghane. Les discussions menées en 1995 ont conduit à la signature en janvier 1996 d'un protocole d'accord par la Fédération et le CICR concernant les activités et le mandat spécifiques de chacune des institutions dans le contexte afghan.

Activités en faveur de la population civile

La délégation a pris contact à plusieurs reprises avec les parties concernées pour protester contre des bombardements sans discrimination, des coups de feu de tireurs isolés et d'autres incidents du même ordre. Ainsi, par exemple, pendant les événements violents qui ont secoué le quartier de Karte Seh, à Kaboul au mois de mars, les établissements médicaux et leur personnel ont été pris sous

EN 1995, LE CICR A:

- fourni une assistance médicale à quelque 65 hôpitaux et établissements médicaux soignant les blessés de guerre dans tout le pays;
- fabriqué 3 710 prothèses et 558 orthèses dans ses centres d'appareillage orthopédique à Kaboul, Herat, Jalalabad et Mazar-l-Sharif, et appareillé 2 216 patients:
- distribué plus de 12 000 tonnes de vivres et d'autres secours à quelque 160 000 personnes vulnérables et déplacées à Kaboul, dans le camp de Samarkhel et dans les provinces de l'est du pays, ainsi que dans d'autres lieux, de manière ponctuelle, en fonction des besoins créés par les combats;
- distribué 25 tonnes de semences à 446 familles dans la province de Badakhchan, tandis que 65 000 familles ont bénéficié de divers programmes agricoles (distribution d'outils et de semences, traitements antiparasitaires, nettoyage des systèmes d'irrigation) exécutés autour de Kaboul;
- visité 3 934 personnes détenues par le gouvernement et par l'ensemble des principales factions dans 50 lieux de détention;
- recueilli et distribué environ 14 000 messages Croix-Rouge;
- mené à bien un important programme de diffusion dans tout le pays, en distribuant plus de 60 000 publications sur la sensibilisation au problème des mines, les principes humanitaires et les activités du Mouvement;
- accru ses efforts de renforcement du Croissant-Rouge afghan.

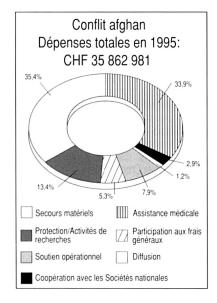
des tirs d'artillerie, et des cas de pillage et de harcèlement de la population ont été signalés. En novembre, deux avions ont lâché des bombes sur quatre points clés de la ville, faisant parmi la population civile plus de 50 morts et 150 blessés, dont un grand nombre d'enfants. Le CICR a lancé des appels répétés à l'ensemble des parties au conflit pour qu'elles respectent les règles fondamentales du droit humanitaire, en particulier pour ce qui est du respect de la vie et des biens des civils, du personnel sanitaire et des structures médicales.

Activités de secours

Le CICR a continué à acheminer des vivres et d'autres secours à partir de Peshawar (Pakistan). Comme en 1994, l'institution n'a pas ménagé ses efforts pour négocier le passage de convois routiers transportant de l'assistance d'urgence. Malgré le blocus de Kaboul, les transporteurs privés engagés par le CICR ont réussi à convoyer des secours destinés à être distribués aux personnes les plus vulnérables de la capitale et des provinces de l'est, y compris le camp de réfugiés de Samarkhel, près de Jalalabad. En avril, l'administration de ce camp a été confiée à la Croix-Rouge suédoise au titre d'une délégation de projet, le CICR conservant la responsabilité générale. Environ 7 200 familles ont reçu une fois par mois des rations alimentaires du CICR, distribuées par le Croissant-Rouge afghan.

En raison de la précarité de la situation, en termes de sécurité, bon nombre d'organismes de secours ont eu des réticences à reprendre leurs activités à Kaboul, bien qu'un certain nombre d'organisations aient exécuté ou préparé des programmes d'assistance à la population de la ville. Comme la plupart des personnes qui avaient été déplacées dans Kaboul, ainsi que les personnes revenant de Jalalabad et du Pakistan, avaient commencé à regagner leur domicile, le CICR a réorienté en avril son programme de secours à l'intention des personnes déplacées pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables de la capitale, tels que familles dont le soutien est handicapé, veuves, personnes récemment revenues dans leur lieu d'origine et indigents. En mai, les délégués ont effectué une évaluation qui a confirmé les besoins nutritionnels révélés par l'étude précédente, conduite en janvier, et qui a recensé quelque 30 000 familles vulnérables. Le CICR a dès lors mis en place un programme conjoint avec le Croissant-Rouge afghan; il a procédé à l'enregistrement de 5 000 familles dont le soutien était devenu infirme, et leur a fourni des vivres. Au total, le CICR a distribué en 1995 environ 3 300 tonnes de secours à 84 000 habitants de Kaboul. En dépit de ces efforts, le blocus de la capitale, l'inflation galopante et le manque de combustible ont continué à faire durement sentir leurs effets sur la population civile. Les évaluations effectuées à la fin de l'année indiquaient que les besoins en vivres et les besoins matériels n'étaient pas encore satisfaits, surtout parmi les veuves et les familles les plus pauvres.

Dans les provinces de Nangarhar et de Laghman, un programme presque entièrement administré par les sections locales du Croissant-Rouge afghan a permis de distribuer des vivres à 5 400 invalides de guerre.



Dans les provinces de Bamyan, Badghis et Parwan, le CICR, avec l'aide du Croissant-Rouge local, a mené des opérations d'assistance ponctuelles à l'intention de quelque 4 000 familles qui avaient fui les zones de conflit.

Programme agricole

Le CICR a lancé en 1995 une série d'activités expérimentales dans les secteurs de l'économie et de l'agriculture, afin de permettre à la population de retrouver une certaine autonomie et d'empêcher que la situation alimentaire

précaire ne s'aggrave encore dans le pays ravagé par la guerre.

Ces projets agricoles et ces activités génératrices de revenus comprenaient entre autres, dans les villes, des centres pour artisans produisant des outils agricoles, des programmes visant à accroître la capacité de production vivrière de certaines communautés, et à rendre des terres arables à nouveau exploitables, en rénovant les canaux d'irrigation et les puits. Des semences et des outils agricoles ont aussi été distribués. Dans la province de Badakhchan, durement touchée par les effets du conflit et par les catastrophes naturelles, un programme urgent de distribution de semences a permis d'atteindre 450 familles vulnérables dans 30 villages du nord-est. À Baghram, au nord de Kaboul, une exploitation agricole a été créée, où 25 hectares de terres ont été confiés à 50 familles revenues dans la région, avec une assistance technique du CICR. Ces nouveaux projets ont permis d'aider au total quelque 65 000 familles.

Activités en faveur des détenus

Grâce à la stabilisation des lignes de front et à l'amélioration des conditions de sécurité en 1995, le CICR a pu établir suffisamment de contacts avec les autorités gouvernementales et les groupes d'opposition pour mettre sur pied un programme de visites (déjà entamé en 1994) aux personnes détenues dans le nord et à Kaboul. L'institution a pu ensuite étendre ses visites au reste du pays, et elle s'est vu accorder l'accès aux prisonniers détenus par toutes les principales parties au conflit. Les délégués ont évalué les conditions de détention, procédé à l'enregistrement des détenus et leur ont donné l'occasion d'écrire des messages Croix-Rouge à leur famille.

Avant l'arrivée des mois d'hiver, saison particulièrement rigoureuse en Afghanistan, le CICR a lancé un programme de distribution de couvertures, de

matelas et de bâches en plastique aux détenus dans tout le pays.

En août, la délégation a organisé à Kaboul un atelier à l'intention des directeurs de prison et des représentants des professions connexes, afin de débattre des problèmes liés à la détention. À la fin de l'année, un séminaire sur les questions de santé a été mis sur pied avec les autorités pénitentiaires et le personnel médical des prisons; plusieurs hauts responsables des ministères concernés y ont pris part. Afin d'améliorer les conditions de vie des détenus, le CICR a élargi son assistance matérielle et médicale et a mené des activités de remise en état des infrastructures de base, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Activités médicales

Les offensives lancées sur Kaboul ont continué à faire de nombreuses victimes civiles. Près de 90% de celles-ci étaient des non-combattants. Les hostilités qui se sont déroulées pendant le premier semestre de 1995, et qui ont atteint leur apogée en mars, ont entraîné l'admission de plus de 11 000 blessés de guerre dans les huit principaux hôpitaux chirurgicaux bénéficiant d'une assistance régulière du CICR. L'hôpital de Karte Seh (situé dans le sud-ouest de Kaboul), d'une capacité de 280 lits, et l'hôpital Wazir Akbar Khan (dans le centre de la ville), qui dispose de 250 lits, ont admis respectivement 2 943 et 4 550 patients en 1995, dont 1 876 et 3 186 étaient des blessés de guerre. Ces deux établissements ont été soutenus entièrement par le CICR.

Indépendamment des changements politiques, le personnel du poste de premiers secours du CICR à Charasyab, village situé au sud de Kaboul, a continué à travailler sous la supervision du CICR. Le poste de premiers secours de Mir Bachakot, au nord de la capitale, a fait office de centre d'aiguillage pour le transfert des blessés vers les hôpitaux de Kaboul, tandis que les blessés arrivant aux postes de Charasyab, Pul-I-Alam et Sheikhabad étaient eux aussi évacués, parfois à travers les lignes de front, vers les hôpitaux de Ghazni, Kandahar et Quetta (Pakistan).

Le CICR a continué de soutenir le département de chirurgie, d'une capacité de 240 lits, de l'hôpital public de Jalalabad, en lui fournissant des secours médicaux, des vivres et du combustible. Une équipe du CICR a passé six mois dans l'établissement pour y dispenser une formation complète aux techniques de chirurgie de guerre.

Le CICR a renforcé son assistance médicale dans les provinces du sud. Il a entre autres rééquipé le département chirurgical de l'hôpital provincial de Ghazni, afin de lui permettre de fonctionner comme hôpital susceptible d'assurer les soins appropriés aux blessés de guerre de la région. Un deuxième poste de premiers secours, venant s'ajouter à celui de Sheikhabad, a été créé à Pul-I-Alam pour couvrir toute la longueur de la ligne de front.

À Kandahar, zone dont la population atteint environ 1,5 million de personnes, il était indispensable qu'un établissement central puisse accueillir les patients nécessitant des soins chirurgicaux urgents. En juillet, des travaux de rénovation de l'hôpital de la ville ont été entrepris; ils devraient doter le bâtiment d'une aile de chirurgie d'une capacité de 150 lits. En attendant la fin des travaux, un centre de premiers secours a été ouvert pour évacuer les blessés de guerre des diverses lignes de front vers l'hôpital du CICR à Quetta (Pakistan).

Dans le nord de l'Afghanistan, le CICR a apporté une assistance à sept hôpitaux et sept cliniques, principalement à Mazar-I-Sharif et Pul-I-Khumri.

La recrudescence des hostilités en mars et en août dans l'ouest du pays a conduit le CICR à renforcer à Shindand, où se sont déroulés la majeure partie des combats, son assistance à l'hôpital militaire, ainsi qu'aux établissements médicaux des provinces de Ghor et de Badghis. À Herat, le personnel du CICR

a distribué des secours et fourni une aide aux hôpitaux accueillant les blessés de guerre.

Le CICR a aussi aidé deux hôpitaux du Croissant-Rouge afghan, à Kaboul et à Kunduz, ainsi que 36 cliniques dans les provinces. Au total, plus de 65 hôpitaux et établissements de santé soignant les blessés de guerre dans l'ensemble du pays, quel que soit le camp dont ils dépendaient, ont bénéficié d'une aide du CICR.

Programme pour les invalides de guerre

Avec l'escalade du conflit et la persistance du fléau des mines, qui a continué à prélever son lourd tribut, le nombre des amputés a régulièrement augmenté en 1995. Le CICR a administré à Kaboul, Jalalabad, Herat et Mazar-I-Sharif des centres de fabrication de prothèses et d'orthèses qui ont produit des appareils orthopédiques et appareillé des amputés. Le centre Ali Abad de Kaboul ayant subi de graves dommages, le CICR a transféré ses activités à l'hôpital Wazir Akbar Khan. L'atelier de cet établissement est parvenu à augmenter sa production de composants traditionnels et d'appareils orthopédiques et a fourni des pièces et des matières premières aux trois ateliers des sousdélégations du CICR et à quatre autres ateliers non gérés par le CICR. Le département des patients hospitalisés a fonctionné dès septembre, tandis que le centre de Jalalabad, qui emploie du personnel handicapé, est devenu pleinement opérationnel en juillet. Le centre de Herat a non seulement couvert la région occidentale, mais encore fourni des prothèses et des orthèses à de nombreux patients de Kandahar. Le centre de Mazar-I-Sharif a appareillé des amputés des provinces du nord-ouest, et son département de physiothérapie a offert aux patients frappés de poliomyélite et de paraplégie des traitements qui n'étaient pas disponibles ailleurs dans la région.

Eau et assainissement

Face à la détérioration des conditions sanitaires à Kaboul, le CICR a poursuivi ses activités en matière d'eau et d'assainissement dans la capitale: forage et protection de puits, évacuation des déchets, construction de latrines et d'installations pour la toilette et la lessive, lutte antipaludique et programmes d'éducation sanitaire. Au cours de l'été, des équipes d'assainissement ont chloré et surveillé 35 000 puits dans le cadre d'une campagne de prévention du choléra, se tenant prêtes à mettre en place un centre de 700 lits pour accueillir des malades en cas d'épidémie. Les ingénieurs sanitaires du CICR ont aussi travaillé dans les établissements de soins assistés par le CICR, ainsi que dans des lieux de détention dans tout le pays.

Rétablissement des liens familiaux

En 1995, le nombre de messages Croix-Rouge traités par le CICR en Afghanistan a été presque dix fois plus élevé que l'année précédente. Cette forte

croissance s'explique en partie par l'importance des activités liées à la détention, la possibilité ayant été donnée aux détenus de prendre contact avec leurs proches grâce aux messages Croix-Rouge. Les délégués ont aussi enregistré les détenus, intégré leurs données d'état civil dans une base de données et assuré le suivi de chaque cas.

Le service postal national n'étant pas encore rétabli et de nouvelles régions de l'Afghanistan étant devenues accessibles au CICR, un réseau d'échange de messages Croix-Rouge, couvrant 19 des 32 provinces du pays, a été mis en place en coopération avec certaines sections locales du Croissant-Rouge afghan. Néanmoins, le CICR n'était toujours pas en mesure d'accepter des demandes de recherches en 1995.

Coopération avec la Société nationale et la Fédération

La coopération avec le Croissant-Rouge afghan a considérablement progressé en 1995. La Société nationale, présente presque partout dans le pays, a été le principal partenaire du CICR. Les programmes de secours, de soins médicaux, de recherches et de diffusion ont été menés à bien en coopération étroite avec le Croissant-Rouge afghan.

Le CICR a fourni une assistance matérielle et financière aux branches provinciales du Croissant-Rouge; il a versé des primes d'encouragement pour le personnel, couvert les frais de carburant et d'entretien des véhicules, et fourni un appui logistique aux six dispensaires et aux quatre cliniques mobiles de Kaboul gérés par le Croissant-Rouge afghan et financés par la Fédération. Le CICR a aussi pris en charge les frais des travaux de remise en état au foyer Marastoon de Kaboul, et fourni des vivres à cet établissement accueillant des indigents. La supervision d'un atelier conjoint Croissant-Rouge afghan/Croix-Rouge britannique pour la réparation de véhicules, ouvert en septembre 1994, a été confiée à cette dernière, sous forme d'une délégation de projet.

L'appui apporté par le CICR au département des relations publiques du

L'appui apporté par le CICR au département des relations publiques du Croissant-Rouge afghan a permis la publication du premier numéro d'un nouveau magazine trimestriel et d'un bulletin bimestriel destiné à renforcer la cohésion de la Société nationale. Celle-ci a subi une restructuration après la nomination, en juillet, d'un nouveau président et d'un nouveau secrétaire général.

Le CICR a par ailleurs renforcé sa coordination et sa coopération avec la Fédération dans le nord, l'est et l'ouest du pays, où les mesures destinées à satisfaire les besoins pressants de développement sont demeurées une priorité.

Diffusion

Le CICR a créé, en collaboration avec le Croissant-Rouge afghan, un réseau de diffusion, afin de faire connaître plus largement les règles humanitaires fondamentales aux combattants, au personnel du Croissant-Rouge, ainsi qu'à la population de Kaboul et des provinces. Pour adapter son message, dans toute la mesure possible, aux valeurs et aux coutumes locales, le CICR a travaillé en consultation avec les universités, les artistes, les journalistes et les

chaînes de radio et de télévision de la région. Il a, pour ce faire, organisé en octobre à Jalalabad un séminaire réunissant 150 participants.

La British Broadcasting Corporation (BBC) a diffusé des messages visant à promouvoir les règles de conduite des combattants, le respect des établissements médicaux, la sensibilisation au problème des mines et les activités quotidiennes du CICR. La délégation a collaboré régulièrement au projet de développement de l'éducation dirigé par la BBC, Afghan Education Development Project, à Peshawar (Pakistan), en suggérant des éléments d'ordre humanitaire à intégrer au feuilleton New Home, New Life. Des extraits de la bande dessinée, publiée parallèlement aux émissions de radio et basée sur le personnage très populaire de Ali Gul, ont été rassemblés dans un numéro spécial édité sous les auspices de la BBC et du CICR.

Plusieurs adaptations de publications du CICR en dari et en pachto ont été réalisées dans le courant de l'année: la brochure spéciale de l'institution consacrée à l'Afghanistan, 6 000 calendriers muraux et 20 000 calendriers de poche. Du matériel de diffusion a été remis aux points de contrôle et à l'occasion des distributions de semences.

Le problème des mines et des engins non explosés à Kaboul a constitué pour la délégation un sujet de préoccupation particulièrement grave. En coopération avec les autorités municipales et avec l'appui technique de *Halo Trust*, des responsables de district ont été formés et des affiches attirant l'attention sur le danger des mines ont été imprimées. Des séances d'information détaillées ont été organisées à l'intention de tout le personnel local du CICR. Des affiches ont aussi été apposées autour du camp de Samarkhel pour prévenir les personnes ramassant du bois à brûler dans la zone, ainsi que les enfants à la recherche d'endroits pour jouer. Une nouvelle version de la brochure de sensibilisation au probème des mines a par ailleurs été préparée.

PAKISTAN

Les collaborateurs du CICR en poste au Pakistan ont continué à apporter un appui essentiel aux activités de l'institution en Afghanistan. Les délégués à Islamabad ont maintenu des relations étroites avec le Croissant-Rouge du Pakistan, les autorités, le corps diplomatique et les organisations internationales, afin de promouvoir le rôle et les activités de l'institution, particulièrement en Afghanistan, mais aussi dans l'État indien du Jammu-et-Cachemire.

Tout comme en 1994, la sous-délégation de Peshawar a servi de base logistique et de centre de transit pour les activités médicales et de secours liées au conflit afghan. Elle a assuré aux convois routiers un accès régulier vers Kaboul et Jalalabad. Le CICR a continué à administrer l'hôpital de Quetta et à soutenir le centre pour paraplégiques de Peshawar, géré par le Croissant-Rouge du Pakistan.

Lorsque le CICR à pu retourner à Kandahar (Afghanistan) après quatre années d'absence, la sous-délégation de Quetta a participé à la reprise des activités et au maintien d'une présence physique sur place jusqu'à ce que la délégation en Afghanistan soit en mesure de prendre le relais.

Du 5 au 10 avril, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu au Pakistan. Il a rencontré le secrétaire d'État par intérim aux Affaires étrangères, afin de débattre de la situation au Cachemire, de la ratification des Protocoles additionnels et de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques. Il s'est également entretenu de la situation en Afghanistan avec le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour l'Afghanistan.

Activités médicales

En raison de la poursuite des combats en Afghanistan et de l'augmentation du nombre de patients paraplégiques et tétraplégiques, le CICR a continué à soutenir le centre pour paraplégiques géré par le Croissant-Rouge du Pakistan à Peshawar. Le centre a accueilli en moyenne une soixantaine de patients par mois, et le CICR a pris à sa charge les coûts relatifs au traitement de tous les patients de nationalité afghane et de 15 patients pakistanais par mois.

L'année a été l'une des plus actives pour l'hôpital chirurgical de Quetta, avec une augmentation de sa charge de travail de l'ordre de 60% par rapport à 1994. Au mois d'octobre, l'hôpital a été occupé jusqu'à la limite de sa capacité, lorsqu'un nombre sans précédent de blessés de guerre ont été évacués des lignes de front des *taliban* près de Kaboul. Pendant cette période, les deux équipes chirurgicales et les infirmières de soins postopératoires ont reçu le renfort d'un chirurgien, d'un anesthésiste et d'une infirmière supplémentaires. Au total, cet hôpital, qui a soigné les blessés de guerre en provenance du sudouest de l'Afghanistan et de la province de Kandahar, a accueilli 2 130 patients, effectué 5 024 opérations chirurgicales et administré des soins ambulatoires à 4 445 personnes. L'hôpital de Quetta devait être maintenu jusqu'au moment où l'hôpital Mirwais, à Kandahar, serait pleinement opérationnel. Avec l'ouverture en juin 1995 du poste de premiers secours de Kandahar, le poste de Chaman a reçu moins de patients devant être évacués vers Quetta. Il est cependant resté utile à des fins de logistique et d'organisation.

Rétablissement des liens familiaux

La délégation a rendu possible l'échange de 750 messages Croix-Rouge, en relation pour la plupart avec le conflit en Afghanistan. Elle a aussi délivré des titres de voyage à 885 réfugiés admis dans des pays hôtes pour y être réinstallés.

Diffusion

Le premier séminaire de droit humanitaire destiné aux forces armées et organisé conjointement par le CICR et le Croissant-Rouge du Pakistan s'est tenu en avril 1995. Il a réuni quelque 180 officiers, ainsi que le président de la Cour suprême et le président de la Société nationale. Le rapport final, une fois imprimé, a fait l'objet d'une large diffusion. Des contacts ont aussi été maintenus avec les diverses autorités concernées, afin de persuader le Pakistan de ratifier les Protocoles additionnels.

SRI LANKA

Le 6 janvier 1995, le président de Sri Lanka et le chef du LTTE* ont signé un accord qui a conduit à la cessation des hostilités deux jours plus tard. Cela a constitué l'aboutissement des pourparlers tenus en automne 1994 entre le nouveau gouvernement et le LTTE. Le CICR a fait fonction d'intermédiaire neutre pendant ces négociations, permettant un échange de correspondance entre les deux parties.

Les espoirs de voir la situation à l'intérieur du pays connaître enfin une amélioration n'ont toutefois été que de courte durée. Une attaque lancée le 19 avril par des commandos-suicide du LTTE contre deux navires de la marine sri-lankaise, coulés à Trincomalee, a déclenché la reprise de combats violents. Le CICR a renforcé ses activités pour faire face à cette escalade de la violence, en particulier dans le nord

La reprise des combats a eu des effets immédiats sur l'acheminement des secours vers la péninsule de Jaffna. Le gouvernement a rétabli l'interdiction de divers produits, y compris certains médicaments, au sujet desquels les restrictions avaient été

levées pendant la trêve. Les civils de Jaffna sont devenus de plus en plus dépendants de l'attitude de neutralité du CICR, qui a protégé les navires du gouvernement qui transportaient des médicaments, des vivres et d'autres produits essentiels.

De nombreux affrontements ont opposé les forces de sécurité et le LTTE entre juillet et septembre, en particulier dans la péninsule de Jaffna. Des dizaines de milliers de personnes ont fui leur domicile, et des centaines ont été tuées ou blessées. L'Hôpital universitaire de Jaffna (Jaffna Teaching Hospital) ainsi que l'hôpital de Point Pedro ont été occupés jusqu'à la limite de leur capacité par l'afflux de blessés.

Au mois d'octobre, les forces gouvernementales ont lancé une grande offensive contre la ville de Jaffna. Quelque 300 000 à 400 000 civils ont abandonné leur foyer et la plupart d'entre eux ont cherché refuge dans la zone de Chavakachcheri, à 15 kilomètres au sud-est de Jaffna. La métropole de la pénin-



+ Bureau / bureau local CICR

^{*} LTTE: Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul, mouvement d'opposition tamoul.

sule est devenue une ville fantôme. Un grand nombre des personnes déplacées ont été hébergées par les habitants du lieu, tandis que quelque 100 000 autres ont trouvé refuge dans des écoles, des temples et des huttes réparties dans plusieurs petits camps. Leurs conditions de vie désastreuses ont été aggravées par le manque d'abris adéquats. Quelque 250 000 civils ont ensuite poursuivi leur fuite vers le sud, vers Kilinochchi, Mullaittivu, Mannar et Vavuniya.

Le CICR a ouvert un bureau à Point Pedro (le petit port où les navires protégés par le CICR sont déchargés), pour y installer une base logistique pour toutes les opérations de secours menées dans la péninsule, en particulier dans les zones tenues par le LTTE. En raison de l'aggravation des conditions de sécurité et du risque de combats violents dans la ville de Jaffna, le CICR a pris la décision en novembre d'organiser le transfert des patients et du personnel médical restants de l'Hôpital universitaire de Jaffna vers l'hôpital de Point Pedro. L'Hôpital universitaire se trouvant désormais vide, et la ville presque désertée, l'ensemble du personnel du CICR a été déplacé à Point Pedro, d'où ont été conduites les activités. Au début du mois de décembre, les forces gouvernementales ont réussi à prendre la ville de Jaffna.

Après ces flambées de violence, les conditions de sécurité dans l'est du pays se sont détériorées à leur tour, touchant les communautés cinghalaise et tamoule. Le CICR a donc renforcé ses effectifs de personnel expatrié pour mener à bien ses activités concernant la détention et les recherches et pour assurer une certaine protection à la population civile. À la fin de 1995, la situation dans le nord et l'est demeurait tendue et incertaine. L'année s'est achevée sur une note amère, sans perspective, dans l'immédiat, de parvenir à un règlement du conflit armé interne.

Activités en faveur de la population civile

En 1995, la protection de la population civile est restée pour le CICR une préoccupation de premier plan. À partir du mois d'avril, plusieurs incidents, y compris la pose d'engins explosifs à Colombo, ont fait un grand nombre de victimes civiles. Les délégués ont rassemblé des informations sur tous ces incidents et ont fait des démarches, tant orales qu'écrites, auprès des deux parties. Le CICR leur a rappelé leur obligation de respecter le droit humanitaire et, en particulier, d'épargner les civils et leurs biens au cours des opérations militaires.

Avec cette nouvelle flambée de violence, le rôle d'intermédiaire neutre du CICR a pris une importance plus vitale encore pour la population civile, car l'institution représentait l'unique lien indépendant entre les zones sous contrôle du gouvernement et celles aux mains du LTTE.

Au mois d'août, le navire de transport de passagers *Iris Mona*, exploité par le gouvernement, a été détourné au large de Mullaittivu. Un passager a été tué lors de l'assaut et 133 autres ont été visités par le CICR au cours de leur captivité à Jaffna. Lors de leur libération, le CICR a organisé le transport de ces personnes vers les îles à l'ouest de Jaffna ou vers Colombo. À la fin de

EN 1995, LE CICR A:

- eu accès à 1 974 détenus dans 282 lieux de détention;
- transporté vers la péninsule de Jaffna une moyenne de 8 000 tonnes par mois de biens de première nécessité fournis par le gouvernement;
- retrouvé 316 personnes, permis l'échange de 22 800 messages Croix-Rouge, réuni 83 familles et transporté 595 personnes entre la péninsule de Jaffna et le sud du pays;
- assisté neuf cliniques mobiles et sept centres de soins de santé primaires gérés par la Croix-Rouge de Sri Lanka dans des zones de conflit;
- mené, dans l'ensemble du pays, un important programme de diffusion qui a touché 3 000 recrues et 468 instructeurs dans les centres de formation de l'armée, ainsi que 1 883 membres de l'armée, de l'aviation et de la police et 142 membres du LTTE, à l'occasion de séances sur le terrain; distribué environ 145 000 brochures sur le droit de la guerre et 17 000 manuels destinés aux instructeurs des membres des forces armées et du LTTE.

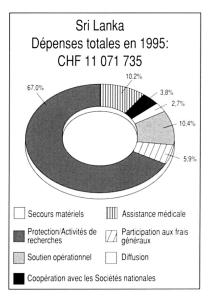
l'année, deux passagers, ainsi que les huit membres de l'équipage du bateau, étaient toujours détenus par le LTTE.

Jusqu'au mois d'octobre, lorsque l'armée a lancé son offensive contre la ville principale de la péninsule, le CICR a continué à protéger l'Hôpital universitaire de Jaffna, ainsi que la zone de sécurité qui l'entourait. Cette zone avait été créée en 1990 avec le consentement de l'ensemble des parties, afin qu'en cas de combats les malades et les blessés puissent avoir accès à des soins médicaux, et pour que la zone de l'Hôpital soit protégée de toute attaque. Cette protection a cessé *de facto* le 14 novembre, lorsque l'ensemble des patients et du personnel médical encore sur place ont été évacués vers l'hôpital de Point Pedro et que le personnel du CICR a temporairement déménagé dans de nouveaux bureaux situés dans la même zone.

Bien que le CICR eût interrompu en 1994 ses convois réguliers de camions vers Kilinochchi et Mullaittivu, il a occasionnellement utilisé l'emblème de la croix rouge pour protéger des camions du gouvernement qui transportaient des médicaments et du matériel médical destinés aux établissements médicaux de Kilinochchi. À la demande des autorités, en automne 1995, la sous-délégation de Batticaloa a commencé à assurer la protection de convois du gouvernement transportant des secours à l'intention des civils vivant dans des zones dont les forces de sécurité s'étaient retirées.

Comme les années précédentes, la péninsule de Jaffna est demeurée totalement coupée du reste du pays, et la population locale est restée dépendante des secours fournis par le gouvernement, sous forme de vivres, de kérosène, de médicaments et d'autres produits essentiels. Ces marchandises ont été acheminées par des navires affrétés par le gouvernement et marqués de l'emblème de la croix rouge, naviguant sous la protection du CICR. À la suite d'un certain nombre d'incidents survenus au mois de juillet, l'institution a suspendu sa protection à ces navires jusqu'à la fin du mois d'août, lorsqu'un accord temporaire a été conclu avec le gouvernement.

En février, le CICR a affrété un navire, le Sea Dancer, qui effectuait une fois par semaine la navette entre Trincomalee et Point Pedro, pour transporter des médicaments et du matériel médical, ainsi que des personnes nécessitant des soins médicaux dans les hôpitaux de Colombo ou souhaitant retrouver leur famille. Les secours étaient fournis par le gouvernement et destinés à l'Hôpital universitaire de Jaffna et à la direction régionale des services de santé. Le 4 juin, le Sea Dancer a coulé après avoir heurté une mine alors qu'il entrait dans le port de Kankesanturai, une base de la marine située dans le nord de la péninsule de Jaffna. Un membre de l'équipage a été tué et deux autres blessés. Le CICR a affrété par la suite un autre navire, le *Habarana*, qui a effectué son premier trajet le 5 août. Il a cependant fallu remettre à plus tard le transport des patients, en raison de l'aggravation de la situation militaire dans le nord. En octobre, le bateau a commencé à transporter également de la farine fournie par le gouvernement. Après l'offensive lancée par l'armée dans la péninsule, le *Habarana* a mis le cap sur Point Pedro, avec des cargaisons de secours urgents destinés aux personnes récemment déplacées. Il s'agissait notamment de 1 500 tonnes de



farine, de 40 tonnes de médicaments fournis par le gouvernement sri-lankais, de 10 000 mètres carrés de bâches en plastique fournis par le CICR et de secours à l'intention des organisations internationales actives dans la région. Le CICR a aussi envoyé des marmites, des jerrycans, du savon, des couvertures et des nattes pour les personnes déplacées les plus vulnérables, ainsi que de grandes tentes pour installer des dispensaires dans la région de Chavakachcheri.

Activités médicales

La reprise des hostilités a conduit la délégation à proposer au gouvernement, au mois de juin, un train de mesures médicales, comprenant l'envoi d'équipes chirurgicales à l'Hôpital universitaire de Jaffna et à l'hôpital géré par le gouvernement à Trincomalee. Le CICR a proposé, à condition que sa sécurité soit assurée, d'évacuer les blessés de Kilinochchi vers Vavuniya. L'institution s'est également déclarée disposée à transporter sur son navire, de la péninsule de Jaffna à Trincomalee, les blessés des forces armées, mais elle n'a pas reçu de réponse du gouvernement. Le CICR a néanmoins accru son stock de matériel médical d'urgence, afin de permettre aux établissements de santé soutenus par le gouvernement de faire face à l'afflux de blessés.

Lorsque les civils ont fui la péninsule de Jaffna par centaines de milliers en octobre et en novembre, et que les patients et le personnel de l'Hôpital universitaire de Jaffna ont été évacués vers l'hôpital de Point Pedro, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont devenus une priorité, afin d'éviter des épidémies de maladies transmises par l'eau parmi les personnes déplacées. Un ingénieur sanitaire du CICR a effectué une évaluation dans la zone très peuplée de Chavakachcheri pour s'assurer que l'accès à l'eau potable et l'évacuation des déchets étaient satisfaisants. Du matériel de première nécessité, y compris trois tonnes de tuyaux, des pompes et des citernes à eau, a été amené dans la

péninsule et utilisé pour installer des points de distribution d'eau.

Une équipe de santé mobile de la Croix-Rouge de Sri Lanka a été active dans les camps de Chavakachcheri, avec l'aide du CICR. Quelques collaborateurs de l'Hôpital universitaire de Jaffna ont travaillé dans le petit hôpital surpeuplé de Chavakachcheri, sous la protection du CICR. La situation exigeant une assistance supplémentaire, deux infirmières et un médecin du CICR ont été envoyés sur place pour aider à faire face à l'afflux de personnes déplacées, ouvrir des dispensaires et soutenir l'hôpital de Chavakachcheri. À la suite d'une évaluation médicale effectuée à Kilinochchi, une nouvelle équipe sanitaire mobile a été mise sur pied pour tenter de répondre aux besoins des personnes déplacées.

Activités en faveur des détenus

Pendant les trois premiers mois de l'année, le nombre des arrestations effectuées par les forces de sécurité a diminué, et plusieurs centaines de suspects ont été remis en liberté. Quinze policiers et un soldat détenus depuis près de cinq ans par le LTTE ont aussi été libérés. Toutefois, le CICR n'est pas parvenu à obtenir l'accès aux détenus tamouls aux mains du LTTE.

La reprise des hostilités a entraîné une augmentation importante du nombre de personnes détenues en vertu des lois d'exception (*Emergency Regulations*), ce qui a conduit le CICR à renforcer ses activités liées à la détention. Les délégués ont effectué diverses visites de lieux de détention administrés par le gouvernement dans l'ensemble du pays, y compris des prisons, postes de police, camps militaires et autres centres de détention. Ils ont observé les conditions de détention, en attachant une attention particulière au traitement physique et psychologique des détenus. Ils ont examiné leur état de santé lorsque cela était nécessaire et leur ont donné l'occasion d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille. Des démarches ont ensuite été effectuées, oralement et par écrit, auprès des autorités concernées. Le CICR a aussi visité 85 personnes détenues par le LTTE et effectué 17 visites à des personnes détenues en relation avec le soulèvement du JVP* de 1987 à 1990.

Vers la fin de l'année, une équipe du CICR s'est rendue dans le camp de l'armée à Palali, dans le nord-ouest de la péninsule, afin de rétablir des services de recherches et de visiter les détenus aux mains des forces de sécurité srilankaises.

Rétablissement des liens familiaux

Au début de 1995, le niveau des activités de recherches est demeuré stable. Des délégués ont accompagné des enfants et des personnes âgées, transportés entre Jaffna et Colombo à des fins de regroupement familial, ainsi que des malades et des blessés amenés vers la capitale pour y recevoir des soins spécialisés. Le CICR s'est chargé d'informer les familles de l'arrestation de leurs proches lorsqu'elles n'en avaient pas reçu notification des autorités. Les membres des familles dispersées par le conflit ont pu reprendre contact grâce aux messages Croix-Rouge.

À partir du mois de mai, du fait de l'augmentation brutale du nombre des arrestations et de celui des personnes déplacées, de plus en plus de personnes se sont adressées au CICR pour retrouver des proches. Toutefois, aucune demande concernant des personnes disparues n'a été acceptée, car il était impossible d'effectuer une recherche parmi la population déplacée.

Coopération avec la Société nationale

En raison de difficultés internes qui ont paralysé le siège de la Croix-Rouge de Sri Lanka, l'équipe dirigeante de la Société nationale a changé par deux fois pendant l'année. Des contacts réguliers ont été maintenus avec la Fédération, afin de résoudre ces problèmes. Cependant, cette crise n'a pas affecté les tâches menées conjointement par le CICR et les branches de la Société nationale dans les zones de conflit.

Le CICR a continué à soutenir les activités médicales de la Société nationale dans ces zones. Pendant toute l'année, l'institution a appuyé et supervisé neuf

^{*} JVP: Janatha Vimukti Peramuna, mouvement d'opposition cinghalais.

équipes mobiles de santé dans le nord et l'est du pays (deux à Jaffna, deux à Mullaittivu et une à Kilinochchi, Trincomalee, Batticaloa, Ampara et sur la partie continentale de Mannar). Ces équipes ont fourni des soins médicaux aux civils éloignés de tout établissement médical. Elles ont soigné essentiellement des troubles respiratoires aigus, des infestations par les vers, des anémies, des maladies de la peau et des cas de paludisme. En outre, ces équipes ont dispensé une éducation sanitaire et encouragé les soins préventifs. Un inspecteur de santé publique a examiné les conditions d'hygiène et les installations sanitaires, vérifiant la chloration des puits. Une équipe médicale mobile supplémentaire a été créée à Kilinochchi pour répondre aux besoins en matière de santé des personnes déplacées. Le CICR a en outre apporté un appui financier et matériel à sept centres de soins de santé primaires créés par la Croix-Rouge de Sri Lanka dans la partie continentale de Mannar, et assuré la supervision régulière d'un programme de formation organisé à l'intention du personnel de ces centres.

En coopération avec la branche locale de la Société nationale à Jaffna, un petit stock de vivres a été maintenu pour permettre, en cas d'urgence, d'assister quelque 10 000 personnes pendant un mois.

Diffusion

Le CICR a organisé un grand nombre de séances de sensibilisation au droit humanitaire au sein des forces armées sri-lankaises, de la police, des forces paramilitaires (*Special Task Forces*), et parmi les combattants du LTTE. Toutefois, la reprise des hostilités en avril a rendu difficile l'accès aux combattants sur le terrain.

Outre les brochures sur le droit de la guerre et les manuels destinés aux instructeurs, qui ont été distribués aux forces armées et au LTTE, la délégation a distribué 23 000 calendriers muraux portant le slogan «Keep children out of war» (Laissez les enfants hors de la guerre) et 160 000 calendriers de poche présentant les activités du CICR à Sri Lanka. Quelque 2 500 agendas contenant des informations sur le droit humanitaire et sur les activités du CICR ont aussi été produits pour distribution aux officiers.

NEW DELHI

Délégation régionale (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Myanmar, Népal)

BANGLADESH

La trêve conclue en 1994 entre l'armée et le *Shanti Bahini*, actif dans la région depuis 20 ans, a tenu bon en 1995. Malgré l'amélioration des conditions de sécurité, le nombre de réfugiés quittant l'État de Tripura, en Inde, pour

regagner leur région d'origine est demeuré très faible. Le gouvernement ainsi que le Croissant-Rouge du Bangladesh ont fourni une assistance matérielle aux rapatriés d'ethnie jumma. Ces mesures ont été considérées suffisantes, et leur sécurité ne donnait lieu à aucune préoccupation grave.

À la fin du mois de septembre, le délégué régional s'est rendu à Dakha, où il a rencontré des hauts responsables de la Société nationale et de la Fédération pour débattre de domaines possibles de coopération et de développement pour 1996.

BHOUTAN

En mai, puis en septembre, une équipe du CICR a effectué une série de visites auprès de toutes les personnes détenues pour activités «antinationales». Les délégués ont vu au total 114 détenus, dont quatre pour la première fois, dans deux lieux de détention. Les visites ont été effectuées dans le plein respect du protocole d'accord signé par le gouvernement et le CICR en 1993. Des discussions sur des questions liées à la détention ont eu lieu avant et après les visites avec les autorités responsables. L'équipe du CICR a par ailleurs été reçue en audience par le roi du Bhoutan, Jigme Singye Wangchuck.

Un séminaire d'une demi-journée consacré au droit humanitaire et aux Principes fondamentaux a été organisé à l'intention de 20 hauts responsables de la police, de l'armée, du ministère de la Loi et de la Justice et du ministère des Affaires étrangères.

INDE

Après plusieurs discussions et séances de travail avec des représentants du gouvernement, le CICR et le gouvernement indien ont signé le 22 juin un protocole d'accord accordant aux délégués l'accès à toutes les personnes arrêtées en relation avec la situation dans l'État du Jammu-et-Cachemire. Les visites ont commencé le 30 octobre. Pour gérer cette nouvelle activité, l'institution a renforcé ses effectifs de personnel expatrié au sein de la délégation de New Delhi.

Le CICR a par ailleurs poursuivi son dialogue avec de hauts responsables de la Croix-Rouge de l'Inde pour débattre de l'appui qu'il pourrait apporter aux activités futures de la Société nationale au Jammu-et-Cachemire.

La délégation a continué à suivre l'évolution de la situation au Tamil Nadu, où des dizaines de milliers de réfugiés sri-lankais vivent dans des camps. Des séances de diffusion ont été organisées à l'intention de toutes les organisations non gouvernementales qui s'efforcent d'assurer leur réinsertion.

Activités en faveur des détenus

Le 30 octobre, les délégués en poste à New Delhi ont effectué la première visite aux personnes détenues en relation avec la situation au Jammu-et-Cachemire. À la fin de l'année, le CICR avait visité 693 détenus dans dix lieux

de détention. Des équipes composées de délégués, de médecins et d'interprètes ont évalué les conditions de détention sur les plans matériel et psychologique, ainsi que le traitement réservé aux détenus après leur arrestation. Les délégués ont en outre offert aux personnes incarcérées la possibilité de prendre contact avec leur famille au moyen de messages Croix-Rouge.

Diffusion

Le CICR a renforcé ses activités pour faire mieux connaître le droit humanitaire parmi divers groupes-cibles en Inde. Un spécialiste de la diffusion au sein des forces armées, détaché par la Croix-Rouge britannique, s'est joint à la délégation en juin et s'est immédiatement attelé à la tâche. Trois cours consacrés aux dispositions fondamentales du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme ont été mis sur pied à l'intention des officiers et des instructeurs des forces de sécurité des frontières, l'un des principaux corps paramilitaires du pays. En coopération avec le Centre indien pour le droit et la recherche humanitaires, le CICR a organisé des séminaires de diffusion du droit humanitaire pour les professeurs d'université. La délégation a aussi collaboré avec la Croix-Rouge de l'Inde pour organiser un atelier national et deux ateliers régionaux destinés aux cadres supérieurs et aux responsables de la diffusion de la Société nationale; après quoi, trois nouvelles séances ont été organisées conjointement avec des branches de la Société nationale dans divers États.

Plusieurs brochures CICR ainsi que trois scripts de films vidéo ont été traduits et les films ont été doublés dans les principales langues du souscontinent indien. Du matériel a été préparé tout particulièrement pour servir dans le cadre du Cachemire, afin de soutenir le travail des délégués sur place. Des dépliants expliquant les critères habituels du CICR en matière de visites de détenus et décrivant le mandat général de l'institution ont été publiés.

Des enseignants universitaires ont entrepris des recherches sur la littérature, les arts traditionnels et le théâtre populaire indiens pour mettre en lumière l'existence de principes et d'idées correspondant aux Principes fondamentaux du Mouvement. Ce matériel devait servir à préparer une série d'affiches.

Bureau de liaison avec les médias

Tout au long de l'année, le bureau de liaison avec les médias, ouvert en mai 1994, a tissé un réseau de contacts au sein des médias internationaux et indiens, ainsi qu'avec les attachés de presse des missions diplomatiques. Le bureau a par ailleurs mené une campagne permanente de sensibilisation des médias aux thèmes institutionnels du CICR, en insistant particulièrement sur la position du CICR relative aux mines antipersonnel. Il a apporté son concours à la production d'un film documentaire du CICR de 16 minutes, intitulé *A Conscious Step*. Le film attire l'attention sur les victimes des mines au Myanmar et met en exergue le programme mené conjointement par le CICR, la Croix-Rouge de Myanmar et le ministère de la Santé.

MYANMAR

Le CICR a conduit de longs pourparlers avec des représentants du gouvernement dans l'espoir de conclure un protocole d'accord sur la question des visites de détenus. Toutefois, il est apparu clairement, vers le milieu de l'année, que les délégués n'obtiendraient pas l'autorisation de visiter les prisonniers conformément aux critères habituels de l'institution, et que l'accord ne pourrait être signé dans un avenir proche. Le CICR a donc décidé de fermer son bureau à Yangon le 31 juillet 1995. L'institution a signalé aux autorités qu'elle restait disposée à reprendre le dialogue en tout temps, au cas où le SLORC* déciderait de coopérer dans ce domaine.

Après que des opérations militaires eurent été lancées contre des places fortes de l'Union nationale karen en janvier et en février, le CICR a proposé aux autorités d'effectuer une mission d'évaluation, en compagnie d'un représentant de la Croix-Rouge de Myanmar, pour se rendre compte des besoins médicaux dans la région; mais l'autorisation n'a pas été accordée.

En dépit des progrès accomplis en 1995 en matière de promotion du droit humanitaire auprès des instructeurs militaires, les tentatives de convaincre le département de la formation militaire d'intégrer le droit de la guerre à ses programmes d'instruction sont restées vaines. En février et en juillet, le CICR a organisé des séances de diffusion à Mandalay et à Yangon à l'intention des membres de la Société nationale chargés de la formation. Une autre séance de diffusion a été organisée en avril, en coopération avec la Croix-Rouge de Myanmar, pour les élèves de l'école d'infirmiers de la capitale.

Activités médicales

Le projet du CICR en faveur des invalides de guerre du Myanmar s'est achevé en juin 1995, au terme de dix années d'activité. Le CICR a achevé l'introduction du polypropylène dans les quatre ateliers (deux civils et deux militaires) de Yangon, Mandalay, Mingaladon et Pyin-Oo-Lwin. Cette nouvelle technique permet de fabriquer des membres artificiels de meilleure qualité, tout en améliorant la productivité. Un programme de formation mené par le CICR a permis aux techniciens civils et militaires de produire des prothèses sans assistance extérieure, rendant inutile la présence des techniciens du CICR. L'institution a informé les autorités de Myanmar qu'elle restait cependant disposée, en cas de besoin, à envoyer un spécialiste de manière ponctuelle. En 1995, un total de 552 prothèses et 332 orthèses a été fabriqué et 478 nouveaux patients ont été appareillés. Ces chiffres portent à 12 750 le nombre de prothèses et d'orthèses produites depuis 1986 pour plus de 6 700 amputés.

Depuis quelques années, le CICR a contribué à la création d'un service permettant aux amputés civils vivant dans des zones isolées d'être sélectionnés, transportés, logés et appareillés. La Croix-Rouge de la République de Corée a

^{*} SLORC: State Law and Order Restoration Council (Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public).

accepté de reprendre à sa charge le financement de ce programme, exécuté par la Croix-Rouge de Myanmar et le ministère de la Santé de Myanmar, et supervisé par la délégation régionale de New Delhi.

NÉPAL

Le CICR a coopéré étroitement avec la Croix-Rouge du Népal pour maintenir un service de recherches et de courrier entre les personnes originaires du Bhoutan réfugiées au Népal et leurs proches détenus au Bhoutan. Un délégué s'est rendu dans les camps de réfugiés dans le nord-est du pays (district de Jhapa). Il y a organisé une séance d'information sur le mandat et les activités du CICR, à laquelle ont assisté les assistants sociaux du camp et des membres de la Société nationale.

La délégation a mis sur pied un cours de formation au droit humanitaire destiné au personnel de la Croix-Rouge, ainsi qu'un séminaire à l'intention des officiers de l'armée royale du Népal, qui assistaient à un cours à l'école d'étatmajor et de commandement près de Katmandou.

Pendant l'année, le CICR a effectué des démarches officielles pour relancer la discussion avec le gouvernement au sujet de l'adhésion du Népal aux Protocoles additionnels de 1977.

Asie du Sud-Est

CAMBODGE

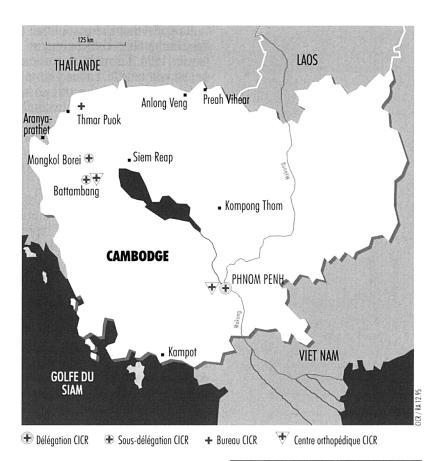
Comme en 1994, des combats sporadiques opposant les Khmers rouges aux Forces armées royales du Cambodge dans le nord et le nord-ouest du pays ont continué à troubler la sécurité. De petites formations de rebelles ont lancé des attaques éclair contre des routes, des ponts et des postes militaires isolés. Bien qu'aucune offensive majeure n'ait eu lieu en 1995, des affrontements se sont produits au début de l'année à proximité de Anlong Veng et de Preah Vihear, et les hostilités ont gagné en ampleur à la fin de la saison sèche.

Les personnes déplacées, dont le nombre avait diminué au cours des deux dernières années pour s'établir autour de 90 000, se sont trouvées concentrées dans les provinces de Battambang et de Banteay Meanchey, où la situation est demeurée tendue. Le Programme alimentaire mondial et la Croix-Rouge cambodgienne ont couvert les besoins des personnes déplacées.

Les mines antipersonnel, disséminées pour la plupart dans le nord et le nord-

ouest du Cambodge, ont continué à faire de nombreux morts au sein de la population civile. Le CICR a donc soutenu les initiatives destinées à sensibiliser la population civile au danger que représentent les mines, et à décourager les forces armées et les Khmers rouges de les utiliser. Toutefois, la pose de mines s'est poursuivie, et des milliers de civils ont continué à risquer l'amputation ou la mort en cultivant la terre ou en cherchant du bois ou de l'eau.

Au mois de mai, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu au Cambodge, où il a rencontré le roi Sihanouk, le second premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. La visite avait pour but d'obtenir l'accord des autorités pour que les effets atroces des innombrables mines posées dans le pays soient utilisés comme exemple à l'appui des efforts du CICR visant à obtenir l'interdiction totale des mines lors de la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques. Le délégué général a par ailleurs rappelé aux autorités l'importance que revêtait l'adhésion aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.



EN 1995, LE CICR A:

- accepté des demandes de recherches concernant 1 420 personnes, résolu 367 cas et organisé l'échange de 3 790 messages Croix-Rouge;
- eu accès à 60 prisonniers détenus par le gouvernement;
- ouvert deux centres provinciaux de transfusion sanguine;
- fabriqué 1 070 prothèses et 47 orthèses, et appareillé 438 nouveaux patients.

Le gouvernement a continué tout au long de l'année à accorder l'amnistie à des combattants khmers rouges, passant outre la date limite initialement fixée à janvier 1995. La majeure partie des déserteurs khmers rouges que des délégués ont pu voir ont été rendus à la vie civile ou enrôlés dans les Forces armées royales.

Le CICR a fait tout son possible pour obtenir l'accès à tous les prisonniers détenus en relation avec le conflit en cours. Toutefois, il n'a pu obtenir l'accès aux zones tenues par les Khmers rouges. Tous les efforts entrepris par les délégations du CICR au Cambodge et en Thaïlande pour renouer le dialogue avec les Khmers rouges sont restés vains.

Bien que la délégation ait maintenu ses activités essentielles en matière de protection, de recherches, de diffusion et d'assistance médicale, le CICR a ramené le nombre de ses collaborateurs expatriés de 31 à 18, dans un souci d'efficacité optimale. L'institution a poursuivi ses investigations en vue de trouver un partenaire pour reprendre son programme de transfusion sanguine, et a fait des projets en vue de rationaliser encore son service de recherches.

Activités en faveur des détenus

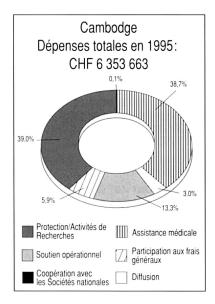
En 1995, les délégués ont continué à visiter les détenus relevant du mandat du CICR, incarcérés dans les centres de détention dépendant du ministère de l'Intérieur et des forces armées, dans les provinces de Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap. Toutefois, l'accès aux détenus de sécurité à Phnom Penh a été régulièrement limité, ce qui a incité le CICR à protester, par voie écrite et orale, auprès des autorités compétentes. Pendant leurs visites, les délégués ont donné l'occasion à tous les détenus, y compris les prisonniers de droit commun, d'établir le contact avec leur famille en échangeant avec elle des messages Croix-Rouge.

Activités en faveur de la population civile

À la suite des affrontements qui se sont produits dans le nord et le nordouest du pays, 23 000 personnes environ ont fui vers Sisophon en juin et en juillet. En coopération avec la Croix-Rouge cambodgienne, le CICR a enregistré un certain nombre de personnes déplacées et a distribué des bâches en plastique pour confectionner des abris. Des distributions de vivres ont été organisées dans le cadre du programme «vivres contre travail» géré par le Programme alimentaire mondial et la Croix-Rouge cambodgienne. En mai, le CICR a réduit son assistance médicale aux personnes déplacées dans les provinces de Battambang et de Banteay Meanchey, car leurs besoins étaient largement couverts par d'autres organisations non gouvernementales.

Rétablissement des liens familiaux

Bien que le nombre total de demandes de recherches ait diminué en 1995, surtout à l'intérieur du Cambodge, le service de recherches du CICR est demeuré nécessaire pour rétablir les liens entre les personnes vivant dans le



pays et leurs proches à l'étranger. Un quart des cas en suspens ont été résolus. Près de la moitié d'entre eux l'ont été hors du Cambodge avec l'aide des Croix-Rouges australienne, française et américaine, tandis que plus d'un tiers ont pu être réglés grâce au réseau de personnel local formé par le CICR et travaillant dans les provinces. En outre, la délégation a tout fait pour faciliter l'échange de messages Croix-Rouge entre des membres de familles dispersées.

Activités médicales

Après avoir apporté son appui pendant plus de quatre ans à l'hôpital de Mongkol Borei, dans la province de Banteay Meanchey, le CICR s'est retiré de cet établissement à la fin du mois de mars 1995. La Croix-Rouge de Norvège a repris les activités médicales menées par l'institution sur place, et a lancé un programme général de développement pour soutenir l'établissement dans son ensemble pendant une période d'au moins deux ans. La sous-délégation de Mongkol Borei est devenue en juillet un bureau local, et les activités dans la province de Banteay Meanchey ont été coordonnées à partir de la sous-délégation de Battambang.

Étant donné les conditions épouvantables régnant dans certains hôpitaux militaires, ainsi que l'insuffisance des soins donnés aux soldats blessés, le CICR a fourni à ces établissements une assistance matérielle de base. En outre, un stock d'urgence a été constitué à Aranyaprathet, de manière que les hôpitaux thailandais situés le long de la frontière puissent faire face à un afflux

possible de blessés de guerre cambodgiens.

Malgré des efforts soutenus en matière de déminage, les mines terrestres n'ont pas cessé de faire de nombreuses victimes parmi la population cambodgienne. Les activités de rééducation pour les invalides de guerre ont donc continué à représenter une priorité pour le CICR. Son centre de fabrication de prothèses et d'orthèses à Battambang a poursuivi l'assemblage des membres artificiels et l'appareillage des amputés. Au total, 1 070 prothèses ont été fabriquées pendant l'année. L'atelier du CICR à Phnom Penh a accru sa production de composants utilisés par diverses organisations non gouvernementales qui fabriquent également des membres artificiels au Cambodge. En 1995, un total de 4 072 composants orthopédiques ont été donnés à ces organisations.

Le CICR a continué de gérer le Centre national de transfusion sanguine à Phnom Penh, en association avec le ministère de la Santé, et à superviser les 12 centres provinciaux, dont deux ouverts en 1995 à Kampot et à Kompong Thom. Afin d'améliorer le recrutement de donneurs de sang, un autobus du CICR équipé pour le don du sang a sillonné Phnom Penh. Des mesures ont été prises pour trouver un partenaire fiable susceptible de reprendre, à long terme,

ce programme de transfusion sanguine.

Diffusion

Le CICR a organisé pendant l'année des séances régulières de diffusion à l'intention des forces armées gouvernementales et de la police. Plusieurs

documents concernant le droit humanitaire et le Mouvement ont été traduits en khmer. Comme le CICR n'avait pas accès aux zones sous contrôle des Khmers rouges, les délégués n'ont pas pu mener d'activités de diffusion dans ces régions.

Grâce à l'arrivée au Cambodge, au mois d'août, d'un délégué chargé de la diffusion, les efforts du CICR visant à encourager la compréhension et le respect du droit humanitaire et des Principes fondamentaux parmi divers groupes-cibles ont pris un nouvel essor, et un plan d'action à grande échelle a été défini. Une plateforme de coopération étroite a été établie avec la Société nationale et d'autres organisations, y compris la Fédération et le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. Afin d'adapter les messages de diffusion aux contextes social et culturel du pays, le CICR a entrepris un travail de recherche interculturelle avec divers partenaires cambodgiens.

Le CICR a produit une vidéo sur les mines antipersonnel, intitulée *Crucial Steps*. Plus de 200 copies ont été distribuées à des ministères, départements gouvernementaux, ambassades et organisations non gouvernementales. En outre, des spots radio sur les programmes d'appareillage orthopédique du CICR en faveur des invalides de guerre ont été régulièrement diffusés dans les provinces de Battambang et de Banteay Meanchey.

Deux séminaires de diffusion sur le droit de la guerre et l'emblème de la croix rouge ont été organisés à Battambang et à Siem Reap à l'intention des officiers et des soldats des Forces armées royales du Cambodge. Un atelier de quatre jours consacré à la diffusion a en outre été organisé pour 20 membres du personnel des branches provinciales de la Société nationale, chargés de la diffusion et du développement.

BANGKOK

Délégation régionale (Laos, Thaïlande, Viet Nam)

LAOS

À l'occasion d'une visite à Vientiane, le CICR a repris contact avec les autorités pour nouer un dialogue concernant l'éventualité de visiter les détenus de sécurité. Au cours de discussions avec la Croix-Rouge lao, en avril, l'institution a évoqué la possibilité d'organiser des séminaires de diffusion à l'intention du personnel de la Société nationale et des forces armées.

THAÏLANDE

La délégation régionale du CICR à Bangkok a continué de suivre la situation le long des frontières avec le Cambodge et le Myanmar.

La normalisation des relations entre les gouvernements cambodgien et thaïlandais et le calme qui s'en est suivi ont eu un effet favorable sur la situation humanitaire le long de la frontière entre les deux pays. Vers la fin de l'année, la délégation a donc entrepris les préparatifs nécessaires pour fermer l'antenne du CICR à Aranyaprathet. Comme le gouvernement thaïlandais avait officiellement rompu toutes relations avec les Khmers rouges, il n'a plus été possible aux délégués en poste à Bangkok ou à Phnom Penh d'obtenir l'accès aux zones sous contrôle des Khmers rouges en passant par le territoire thaïlandais, et ce, malgré des démarches répétées auprès de hauts responsables thaïlandais.

Le CICR a poursuivi ses visites aux immigrants clandestins cambodgiens détenus dans des prisons thaïlandaises, afin de leur permettre de conserver le contact avec leur famille grâce aux messages Croix-Rouge. Dès le milieu du mois d'avril, ce programme a été confié au service de recherches de la Croix-

Rouge thaïlandaise, et les autorités en ont été dûment informées.

En février et en juin, deux équipes du CICR et de la Croix-Rouge thaïlandaise ont effectué des missions dans des sites de transit le long de la partie de la frontière qui sépare la Thaïlande et le Myanmar, entre les États Shan et Karen du Myanmar. L'objectif était d'évaluer la situation, sur le plan humanitaire, de quelque 90 000 personnes déplacées en provenance du Myanmar. L'assistance du CICR n'a pas été jugée nécessaire, car leurs besoins étaient déjà couverts par un certain nombre d'organisations non gouvernementales et par la Croix-Rouge thaïlandaise. Toutefois, des incursions de groupes armés à l'intérieur des camps ont incité la délégation à soulever cette question auprès des autorités thaïlandaises et des organisations actives dans la région.

La délégation a aussi pris contact avec des représentants karen à Bangkok, afin de faire connaître les règles fondamentales du droit humanitaire et de discuter de la meilleure manière de les diffuser. Le CICR a prévu de produire une publication sur les premiers secours et les règles de base de comportement au combat et de la distribuer à tous les combattants et dirigeants du mouvement

karen.

De nouveaux contacts ont été établis avec le ministère de la Défense, la faculté de droit de l'Université Chulalongkorn et le ministère des Affaires étrangères, afin d'encourager l'adhésion de la Thaïlande aux Protocoles additionnels. Les entretiens avec la Société nationale ont porté essentiellement sur l'appui actif du CICR à la création d'un centre d'étude du droit humanitaire à Bangkok. Un cours HELP 95 (Health Emergencies in Large Populations) a été organisé dans cette même ville par la Division médicale du CICR, en coopération avec la Croix-Rouge thaïlandaise.

En 1995, la délégation a recruté et formé un chargé de liaison avec les médias pour couvrir la région du sud-est asiatique. Un réseau de contacts a été établi avec les médias internationaux et thaïlandais, afin de promouvoir les activités et l'image du CICR. Il est prévu, entre autres projets, d'encourager les médias à rendre compte des problèmes humanitaires au Cambodge, comme les effets du fléau que représentent les mines terrestres.

Rétablissement des liens familiaux

Les activités de rétablissement des liens familiaux à Bangkok ont consisté essentiellement à s'occuper des demandes de recherches concernant d'anciens réfugiés cambodgiens, et à traiter les réponses provenant de Sociétés nationales, notamment d'Australie, de France et des États-Unis.

La délégation a aussi traité un petit nombre de demandes de recherches et de messages Croix-Rouge concernant la Thaïlande, le Laos et le Viet Nam.

VIET NAM

Malgré les tentatives entreprises en 1995 par la délégation régionale, à la suite de la mission effectuée en décembre 1994 par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique, aucun progrès n'a pu être accompli dans le domaine des visites de détenus de sécurité. Les questions concernant la détention, la mise en œuvre du droit humanitaire, y compris la signature par le Viet Nam du Protocole additionnel II, ainsi que la campagne pour une interdiction totale des mines antipersonnel, ont été discutées au cours de réunions avec des représentants des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Des pourparlers ont été entamés avec le ministère de la Défense nationale pour introduire des cours de droit humanitaire dans la formation militaire.

En coopération avec le ministère de la Défense et la branche de la Croix-Rouge à Hô Chi Minh-Ville, le CICR a participé activement à un séminaire de diffusion de quatre jours destiné à quelque 60 officiers supérieurs de l'armée vietnamienne.

En 1995, le CICR a financé deux cours de formation aux tâches de recherches pour plus de 100 personnes actives dans ce domaine dans sept provinces. La délégation a utilisé cette occasion pour faire connaître le droit humanitaire aux participants, au nombre desquels figurait le secrétaire général de la Croix-Rouge du Viet Nam.

En mars, le délégué régional se trouvait à Hô Chi Minh-Ville pour y fermer le bureau du CICR et pour arrêter les derniers détails du retrait de l'institution du programme pour les invalides de guerre. Des tentatives ont été faites tout au long de l'année pour trouver une organisation pouvant reprendre ce projet, auquel le CICR a participé activement pendant cinq ans. Finalement, la Croix-Rouge américaine a fait savoir qu'elle était disposée à garantir la poursuite du programme dès avril 1996. Jusque-là, le CICR continuerait à financer la production de prothèses et l'appareillage d'amputés indigents (150 prothèses par mois) au moyen de son Fonds spécial en faveur des handicapés. Un employé local a servi d'agent de liaison, et le projet a été régulièrement supervisé par le coordonnateur au Cambodge. En 1995, le centre a équipé 2 432 patients de membres artificiels qui y avaient été produits. À la fin de l'année, la liste d'attente comptait encore 4 000 personnes environ. Le CICR continuera à encourager la création d'une fondation basée au Viet Nam pour administrer ce projet à long terme.

Extrême-Orient

DJAKARTA

Délégation régionale (Brunéi Darussalam, Indonésie/Timor-Est, Malaisie, Singapour)

BRUNÉI DARUSSALAM

Des représentants du CICR et de la Fédération ont effectué une visite conjointe en septembre auprès de la Société du Croissant-Rouge du Brunéi Darussalam, en cours de constitution, pour débattre de son admission au sein du Mouvement. Les délégations régionales du CICR et de la Fédération, situées respectivement à Djakarta et Kuala Lumpur, ont décidé de renforcer leur coopération avec le «Croissant-Rouge du Brunéi Darussalam», pour lui permettre de satisfaire à brève échéance aux conditions de reconnaissance requises par les Statuts du Mouvement.

INDONÉSIE

Les délégués ont effectué tous les six mois une visite auprès de toutes les catégories de détenus de sécurité, auxquels ils ont fourni une assistance matérielle et médicale, en fonction des besoins. Le CICR a maintenu sa présence à Aceh, et son personnel a pu se déplacer très librement. Toutefois, comme en 1994, la présence permanente de l'institution dans la province septentrionale de Sumatra est restée soumise à l'approbation des autorités indonésiennes. Après la flambée de violence en Irian Jaya, le CICR a effectué plusieurs missions dans la région pour suivre l'évolution de la situation.

La délégation régionale de Djakarta a accompli certains progrès en ce qui concerne la promotion du droit humanitaire au sein des forces armées, et elle a développé ses contacts avec les milieux universitaires et avec la Société nationale.

Activités en faveur des détenus

Outre leurs visites semestrielles de toutes les catégories de détenus de sécurité à Aceh, les délégués ont aussi effectué leur visite annuelle de détenus de sécurité à Sulawesi, Kalimantan, dans le centre de Java et en Irian Jaya.

Dans le nord de la province d'Aceh et à Aceh Pidie, l'équipe du CICR a visité d'anciens détenus dans leurs villages. Les délégués ont aussi eu des entretiens avec des familles de détenus qui ignoraient où se trouvaient leurs proches et en étaient préoccupés. Le CICR a par la suite pris les dispositions nécessaires pour que des visites familiales aux prisonniers de sécurité puissent être

organisées pour tous les détenus purgeant de longues peines loin de leur domicile, y compris les détenus irianais incarcérés à Java.

Dans tous les lieux de détention visités, les délégués ont évalué les conditions de détention, fourni une assistance matérielle et médicale lorsque cela était nécessaire, et offert aux détenus la possibilité d'écrire des messages Croix-Rouge à leur famille. Le CICR a visité au total 170 détenus dans 25 lieux de détention sur tout le territoire indonésien. Quelque 90 prisonniers ont bénéficié du programme de visites familiales.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a effectué deux missions en Irian Jaya, dans la région frontalière de Mindiptana. En février, les délégués ont visité des personnes qui avaient été auparavant rapatriées en Irian Jaya en provenance de camps de réfugiés du HCR en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le délégué régional et le secrétaire général de la Croix-Rouge indonésienne se sont joints à la mission de février. Leur objectif était d'encourager la coopération entre les deux institutions dans ce domaine et de procéder à l'évaluation des programmes conjoints en cours d'exécution sur place. Ceux-ci comprenaient le développement des branches de la Croix-Rouge indonésienne qui fournissent au CICR un appui logistique et une aide pour l'organisation des visites familiales aux détenus de sécurité et établissent une liaison avec la population locale. À la fin du mois de mars, le CICR a pris part à une opération de rapatriement dans la région. Un délégué s'est joint à une mission qui comptait parmi ses membres un responsable du HCR de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des chefs de clan venant de camps de réfugiés. La mission s'est rendue en Irian Jaya pour évaluer la situation sur place, préalablement au retour éventuel d'un grand nombre de réfugiés dans le cadre du plan de rapatriement librement consenti du HCR. Des visites ont également été faites auprès d'un certain nombre de familles irianaises qui étaient revenues de Papouasie-Nouvelle-Guinée dans la région de Mamberamo. En mai et en juin, le CICR s'est rendu dans la région de Timika/Tembagapura pour tenter de savoir où se trouvaient des personnes prétendument arrêtées ou qui se seraient rendues aux autorités. Un rapport contenant les conclusions des délégués a été remis aux autorités indonésiennes.

En juillet, une étude a été effectuée dans la région de Hoya, qui avait connu des problèmes de sécurité, et un rapport contenant les conclusions et les recommandations du CICR a ensuite été remis aux autorités indonésiennes. En décembre, une mission de suivi dans la même région a montré que certaines des recommandations avaient été appliquées par l'armée. Le CICR a distribué à la population civile des couvertures et des bâches en plastique, et il a aussi fourni un peu de bétail.

Par comparaison avec 1994, les délégués ont maintenu une présence plus fréquente à Aceh, où ils se sont consacrés avant tout aux problèmes humanitaires des civils. Le CICR a signalé aux autorités concernées, lorsque la situation l'imposait, les questions exigeant des mesures de leur part.

Rétablissement des liens familiaux

Le service de recherches du CICR à Djakarta a soutenu les activités de la délégation régionale en matière de détention, assurant un suivi de chaque détenu. Il s'est tout particulièrement consacré à recueillir les allégations de disparition et de séparation de civils d'avec leur famille, à Aceh et en Irian Jaya.

Diffusion

Après des réunions avec le Département juridique des forces armées, un groupe de travail a été constitué pour étudier des améliorations possibles à l'enseignement du droit humanitaire dans le cadre de l'instruction militaire. La délégation régionale a participé, à titre consultatif, aux travaux du groupe.

Le CICR a renforcé sa coopération avec les milieux universitaires indonésiens. La délégation régionale a présenté les activités de l'institution et son programme de diffusion au cours d'un séminaire sur le droit humanitaire organisé à l'Université de Trisakti, à Djakarta, par le Centre d'étude du droit humanitaire.

Les relations avec la Société nationale, en matière de promotion du droit humanitaire dans le pays, ont été resserrées. Un délégué a présenté des conférences sur ce sujet dans le cadre de deux séminaires organisés par la Société nationale, qui ont rassemblé 60 représentants de haut niveau des sections locales de la Croix-Rouge. En outre, le CICR a invité le secrétaire général de la Société à participer à un séminaire sur le droit humanitaire destiné aux dirigeants des Sociétés nationales, organisé par l'Institut Henry-Dunant à Genève.

TIMOR-EST

La situation à Timor-Est est restée tendue en 1995. Le CICR s'est efforcé d'être présent dans les délais les plus brefs sur les lieux des incidents, afin d'agir en qualité d'intermédiaire neutre entre les autorités et la population civile et pour s'assurer du respect du droit humanitaire. Au début du mois de janvier, un différend entre un Timorais et un citoyen de l'île de Sulawesi dans la ville de Baucau a entraîné des troubles qui ont provoqué la mort de cinq personnes. La tension a ensuite gagné la capitale du territoire, où une manifestation à l'Université de Dili a donné lieu à plusieurs arrestations. Quelques jours plus tard, des soldats indonésiens ont tué six personnes dans un village proche de Liquiza. Deux soldats ont été inculpés d'infraction aux dispositions réglementaires et condamnés par un tribunal civil à des peines d'emprisonnement de quatre ans et quatre ans et demi respectivement pour leur responsabilité dans ces meurtres. Par la suite, la détérioration de la situation en matière de sécurité a donné lieu à de nouvelles arrestations. Chaque fois que cela était nécessaire, le CICR a visité les personnes arrêtées et poursuivi le dialogue avec les autorités centrales et provinciales.

Les mesures de sécurité ont été renforcées entre juillet et septembre pour éviter les troubles à l'occasion de la commémoration du cinquantenaire de

l'indépendance de l'Indonésie et du 20^e anniversaire de l'intervention des forces armées indonésiennes à Timor-Est. Cette période a été marquée par un enchaînement de troubles qui ont entraîné un certain nombre de décès et d'arrestations. Au début du mois de septembre, des émeutes ont éclaté à travers Timor-Est, en raison d'une remarque dépréciative proférée par un responsable indonésien au sujet du catholicisme. Des foules de manifestants en colère ont incendié et pillé des boutiques appartenant à des immigrants musulmans à Dili, Viqueque et Bobonaro. Les troubles ont duré une semaine environ. À partir de septembre, un certain nombre de Timorais ont cherché asile dans les ambassades de France, du Japon, des Pays-Bas et de la Fédération de Russie. Ils ont tous été ultérieurement transférés au Portugal sous les auspices du CICR.

Activités en faveur des détenus

Les délégués ont effectué de nombreuses visites de détenus de sécurité dans des lieux de détention administrés par les forces armées, la police et le ministère de la Justice. Ils ont aussi rencontré des détenus timorais à Java. Au total, 166 détenus ont été visités en 1995 dans 19 lieux de détention.

Dans tous les lieux visités, le CICR a observé les conditions de détention et la manière dont les détenus étaient traités, fourni une assistance matérielle et médicale en cas de besoin, et donné aux détenus la possibilité d'écrire des messages Croix-Rouge à leur famille. Le CICR a aussi organisé et financé deux séries de visites familiales aux personnes détenues loin de leur domicile.

Activités en faveur de la population civile

Les délégués en poste à Dili ont pu avoir accès à la population locale. Dans le cadre de leurs activités, ils ont évalué la situation et pris contact avec les autorités compétentes au sujet des questions de sécurité sur l'île.

Rétablissement des liens familiaux

Comme les années précédentes, le service de recherches du CICR a assuré l'enregistrement et le suivi individuel des détenus. Il a aussi traité des demandes de recherches concernant 141 personnes; bon nombre de ces cas de disparitions remontaient à 1994. Le CICR a rapatrié vers le Portugal 43 Timorais qui avaient demandé l'asile dans diverses ambassades. Les délégués ont organisé leur départ, leur ont délivré des titres de voyage et ont pris contact avec la Croix-Rouge portugaise, qui les a accueillis à leur arrivée à Lisbonne.

Eau et assainissement

Le programme «eau et assainissement» du CICR et de la Croix-Rouge indonésienne, lancé en 1988, a été consolidé en 1995. Les projets comprenaient aussi bien la construction de puits simples que la mise en place de réseaux

d'approvisionnement transportant l'eau dans des hameaux éloignés l'un de l'autre de plusieurs kilomètres. Quarante anciens projets, réalisés au cours des huit ans qui se sont écoulés depuis le démarrage du programme, ont fait l'objet de travaux d'entretien et de réparation. Un ingénieur expatrié a fourni des conseils techniques, garantissant la qualité d'exécution et assurant la formation.

Les membres des collectivités concernées ont pris part aux chantiers et ont bénéficié d'une éducation sanitaire visant au premier chef les mères et les enfants. Une évaluation nutritionnelle a été effectuée, et les résultats ont été transmis aux autorités.

Diffusion

Des séances destinées à faire connaître le droit humanitaire et le Mouvement ont été organisées régulièrement à l'intention des forces armées, de la police, des étudiants et des membres et du personnel de la Société nationale.

MALAISIE

La délégation régionale a concentré ses efforts sur l'information concernant le droit humanitaire et la formation du personnel de la Société nationale.

Contrairement à 1994, le CICR n'a pas effectué de tournée de visites des détenus incarcérés en vertu de l'*Internal Security Act*. Toutefois, au mois de mai, un séminaire a eu lieu dans l'État de Sabah, réunissant des membres de la Société nationale et des représentants des autorités pénitentiaires, y compris le directeur général des prisons. Il visait à créer un programme du Croissant-Rouge pour l'assistance dans les prisons qui comprendrait un volet d'éducation sanitaire et une aide matérielle aux détenus les plus défavorisés, pour la plupart des immigrants clandestins.

La coopération avec le Croissant-Rouge de Malaisie s'est poursuivie en 1995, en particulier dans le domaine de la diffusion auprès des forces armées et d'autres groupes-cibles, tels que les diplomates et les fonctionnaires. En avril, grâce au concours d'un juriste du siège du CICR, la délégation régionale a présenté un exposé à 150 cadets à l'Académie militaire sur le mandat du CICR dans les conflits armés modernes. La majorité des participants étaient malaisiens, mais 17 pays étaient représentés.

Le CICR et le Croissant-Rouge de Malaisie ont continué à organiser conjointement des séminaires de formation pour les cadres du siège et des branches provinciales de la Société nationale. En janvier, le délégué régional a effectué une mission de deux jours à Kuala Lumpur, où il a rencontré des représentants de la Société nationale, afin de mettre la dernière main à des projets conjoints CICR/Croissant-Rouge de Malaisie. Leurs entretiens ont porté essentiellement sur la promotion du droit humanitaire et sur la formation du personnel des branches de la Société nationale. Deux cours de droit humanitaire organisés à Ipoh ont réuni 60 participants, dont 30 futurs inspecteurs de diverses branches du Croissant-Rouge. Les exposés ont porté également sur la structure du Mouvement et sur les activités du CICR et de la Fédération. Le délégué régional à l'information

de la Fédération a pris part à l'un des ateliers. Un troisième cours destiné au personnel de la Société nationale a été organisé en novembre.

SINGAPOUR

Le CICR a maintenu ses contacts avec la Croix-Rouge de Singapour et le ministère de la Défense, afin d'encourager l'enseignement du droit humanitaire au sein des forces armées. En outre, des délégués ont pris part à un cours de formation organisé pour des volontaires de la Croix-Rouge venant de Singapour et de Malaisie.

La Société nationale a fait don de matériel orthopédique à l'hôpital Calmette de Phnom Penh, au Cambodge. Ainsi, le personnel chirurgical de l'hôpital a été en mesure d'effectuer des opérations de chirurgie osseuse et de pose de prothèses articulaires, tout en facilitant la formation de futurs chirurgiens

cambodgiens.

HONG KONG

Délégation régionale

(République populaire de Chine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Mongolie, Taïwan)

Comme les années précédentes, la délégation régionale de Hong Kong a concentré ses efforts sur la coopération avec les diverses Sociétés nationales et sur la diffusion du droit humanitaire au sein des forces armées, des médias, des fonctionnaires et des milieux universitaires. À cette fin, la délégation a établi de nombreux contacts, et a organisé un certain nombre d'ateliers et de séminaires dans la région. Les pays de la région n'ayant pas encore ratifié les Protocoles additionnels ont été encouragés à le faire.

Le concours de dessin et de rédaction, «Red Cross in my mind», lancé en Chine en novembre 1994, a été un franc succès. En août, la délégation régionale a organisé à Beijing une manifestation qui a réuni les membres du jury final de ce concours destiné à sensibiliser les jeunes de la Chine, de Hong Kong et de Macao aux principes et à l'image de la Croix-Rouge. Le jury a sélectionné 114 rédactions et 134 dessins sur les 7 600 000 œuvres présentées. Le point d'orgue du projet a été la publication des œuvres couronnées; l'entreprise aura servi par ailleurs à resserrer les liens entre la Croix-Rouge chinoise et les branches de la Croix-Rouge de Hong Kong et de Macao.

En coopération avec les services compétents au siège du CICR, la délégation régionale a préparé une visite d'étude à Genève pour les représentants des Sociétés nationales de Chine, de République populaire démocratique de Corée, de République de Corée, de Mongolie et du Viet Nam. La visite s'est déroulée du 23 octobre au 3 novembre, et le groupe a assisté à des exposés sur la diffusion du droit humanitaire, sur le mandat de l'institution et sur ses activités dans le monde entier.

La délégation de Hong Kong a aussi coordonné les activités de rétablissement des liens familiaux dans la région, en particulier en Chine, dans les deux Corées et en Mongolie. Il s'est agi notamment de traiter les demandes de recherches, de délivrer des titres de voyage, de faciliter l'échange de messages Croix-Rouge et d'aider les Sociétés nationales à développer leurs services de recherches.

Afin d'exploiter au mieux ses ressources financières et humaines, le CICR a pris la décision de transférer sa délégation régionale de Hong Kong à Bangkok dans le courant de l'année 1996. Il est prévu de maintenir à Hong Kong une sous-délégation dirigée par un délégué.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Les entretiens entre les autorités chinoises et le CICR au sujet des visites de détenus de sécurité sont restés dans l'impasse en 1995, car le processus de réunions d'experts sur les critères habituels du CICR et les exigences légales nationales a été suspendu *sine die*. Toutefois, les relations avec le siège et les branches de la Croix-Rouge chinoise ont été renforcées, en particulier dans le domaine de la diffusion. En mai, le vice-président de la Société nationale s'est rendu au siège du CICR à Genève, où il a été reçu par le vice-président de l'institution. Ils se sont entretenus des relations entre le CICR et la Croix-Rouge chinoise.

Une mission du CICR s'est rendue dans les provinces de Fujian, Guangdong et Hunan, ainsi que dans la région autonome de Guangxi Zhuang, pour y évaluer les besoins des services de recherches sur place, en termes de matériel et de formation. En coopération avec la Société nationale, un cours de formation consacré au droit humanitaire, au Mouvement et aux Principes fondamentaux a été organisé du 30 juillet au 5 août à Taiyuan (province de Shanxi). Ce cours, le troisième d'une série entamée en 1994, a réuni 110 participants, dont les dirigeants de 29 branches de la Croix-Rouge, une douzaine de participants venant du siège de la Société nationale, ainsi que le secrétaire général de celle-ci.

Les entretiens avec les représentants des forces armées au sujet de la formation au droit humanitaire à l'intention des officiers supérieurs se sont poursuivis. Un cours réunissant 40 participants a été organisé à l'académie navale de Canton en novembre, avec la participation d'un expert du CICR de la Division de la Diffusion aux forces armées, basé à Genève.

Outre le concours de rédaction et de dessin (voir plus haut), six documents de promotion du droit humanitaire ont été produits en Chine, dont les *Règles essentielles des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels*.

La délégation de Hong Kong a joué un rôle actif dans la préparation du CICR en vue de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui s'est déroulée en septembre à Beijing¹.

¹ Voir Le droit et la réflexion juridique, p.268.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le CICR a renforcé sa coopération avec la Croix-Rouge de la République de Corée, en particulier dans le domaine de la diffusion et dans celui de la formation. L'institution a participé à un programme de formation organisé par la Société nationale pour des représentants de haut niveau des branches provinciales, et un séminaire sur le droit humanitaire a été organisé conjointement à l'intention de diplomates, de professeurs et d'étudiants des diverses facultés de droit du pays. Des publications ont été préparées en coréen pour faire mieux connaître les principes de la Croix-Rouge.

En mai, le délégué régional a accompagné un membre du Comité (l'organe suprême du CICR) à Séoul, pour assister à la première Conférence sur le travail volontaire pour l'Asie et le Pacifique, organisée par la Société nationale de la Croix-Rouge à l'occasion de son 90^e anniversaire. Le membre du Comité a pris la parole au cours de la cérémonie d'ouverture devant les représentants de 31 Sociétés nationales de la région.

Les entretiens avec les autorités et les représentants de la Croix-Rouge ont été axés essentiellement sur l'échange de messages Croix-Rouge entre les deux Corées et sur l'incident naval survenu entre les deux pays.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Malgré les efforts du CICR en vue de trouver une manière nouvelle de traiter le problème des innombrables familles séparées depuis la guerre de Corée, aucun message Croix-Rouge n'a pu être échangé entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

La délégation régionale et le siège du CICR ont suivi avec attention l'incident naval qui s'est produit entre les deux pays, et ont effectué des démarches auprès des autorités concernées.

En coopération avec la Société nationale, le CICR a produit deux publications destinées à faire connaître le droit humanitaire et les principes de la Croix-Rouge.

Un cours de formation à l'intention de représentants de haut rang de la Société nationale, prévu pour le mois de novembre, a dû être remis à une date ultérieure en raison des graves inondations qui ont frappé la région.

HONG KONG

Les contacts avec la branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique ont été axés sur sa participation au concours de rédaction et de dessin, les questions statutaires et la diffusion du droit humanitaire.

JAPON

La délégation régionale s'est consacrée avant tout à la promotion du droit humanitaire, en coopération avec la Croix-Rouge du Japon, en particulier dans les milieux universitaires. Le délégué régional a présidé plusieurs réunions lors d'un symposium intitulé «Les nouvelles dimensions des opérations de maintien de la paix des Nations Unies», organisé à Tokyo par l'Université des Nations Unies et l'Académie mondiale pour la paix, sous le patronage du gouvernement japonais. Cette manifestation a rassemblé plusieurs personnalités politiques et diplomatiques du Japon et des Nations Unies.

Lors du 50^e anniversaire de l'explosion nucléaire sur Hiroshima, le délégué régional a présenté un exposé sur le CICR au cours d'une session de la *Pugwash Science and World Affairs Conference*, qui se tenait dans la ville et à laquelle ont pris part 200 participants de 39 pays.

La délégation régionale a fait tout son possible pour persuader le gouvernement japonais de ratifier les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, mais aucun progrès n'a pu être accompli pendant l'année.

Les discussions se sont poursuivies avec la Société nationale sur la possibilité d'ouvrir un bureau CICR de liaison avec les médias à Tokyo.

MACAO

Les contacts ont été maintenus avec la Croix-Rouge de Macao, qui est une branche de la Croix-Rouge portugaise, au sujet d'un projet de cours universitaire de droit humanitaire. Ce cours a été préparé sous l'égide des autorités supérieures du territoire, en coopération avec la délégation régionale, la branche de Macao de la Croix-Rouge et l'Université de Macao. Il s'est déroulé en septembre, et a été suivi par des étudiants et des enseignants de la faculté de droit, des magistrats, des avocats et des membres des forces armées. La participation de la branche au concours «Red Cross in my mind» a beaucoup occupé la délégation régionale.

MONGOLIE

La délégation régionale a maintenu les relations avec les autorités ainsi qu'avec la Croix-Rouge de Mongolie concernant la promotion du droit humanitaire. En mars, le délégué régional a pris part à un atelier d'information destiné aux médias locaux, organisé conjointement par le CICR et la Société nationale. Une vingtaine de journalistes de télévision et de presse écrite ont participé à cette manifestation, la première du genre dans le pays.

En octobre, le délégué régional a assuré le bon fonctionnement d'un programme de formation destiné aux responsables de la Croix-Rouge de la jeunesse, organisé conjointement avec la Fédération. Il a aussi présenté un exposé liminaire sur le droit humanitaire à la faculté de droit de l'Université d'Oulan Bator et dans une université privée de la capitale.

La délégation régionale a coopéré étroitement avec le ministère des Relations extérieures et d'autres représentants du gouvernement mongol pour préparer la ratification par le pays des Protocoles additionnels. La Mongolie est devenue partie à ces instruments en décembre.

En décembre, un fonctionnaire attaché au ministère des Relations extérieures a reçu une formation au droit humanitaire assurée par le CICR.

TAÏWAN

En 1995, le CICR a renforcé sa coopération avec la Croix-Rouge locale pour encourager la formation au droit humanitaire et la diffusion de celui-ci. Le CICR a participé, avec des représentants de la Croix-Rouge locale, à une réunion au ministère des Affaires étrangères sur la diffusion du droit humanitaire. En novembre, de nouveaux pourparlers sur cette question se sont déroulés à Taipei avec les mêmes participants.

MANILLE

Délégation régionale

(Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, territoires et colonies du Pacifique)

La délégation régionale a maintenu ses relations avec les Sociétés nationales et les gouvernements de la région, afin d'encourager ceux des États du Pacifique qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels. En septembre, les États fédérés de Micronésie ont adhéré à ces traités, qui ont été ratifiés par le parlement de Palau en août. Toutefois, à la fin de l'année, les instruments de ratification correspondants n'avaient pas encore été déposés auprès du gouvernement suisse. Les autres thèmes discutés pendant l'année comprenaient entre autres la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques, les activités du CICR dans le monde et la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le CICR a aussi offert son appui aux Sociétés nationales dans leurs efforts visant à faire connaître et respecter le droit humanitaire.

AUSTRALIE

Le délégué régional a effectué six missions en Australie dans le courant de l'année. Il s'est entretenu des activités et du mandat du CICR avec des membres de la Croix-Rouge australienne, avec le représentant de la Fédération à Sydney et avec des journalistes de radio, de télévision et de la presse écrite.

Au cours de la «Conférence internationale sur les personnes disparues», en avril, le délégué régional a prononcé un discours sur le droit humanitaire; en mai, il a participé en qualité d'orateur invité à la «Semaine nationale du

droit», organisée par la Croix-Rouge australienne à Sydney. En juillet, il a présenté un exposé intitulé «Exercer le mandat humanitaire dans le cadre du maintien de la paix», lors d'une conférence commémorant le cinquantenaire des Nations Unies, organisée par l'Université Trobe à Melbourne à l'intention de fonctionnaires, de représentants de grandes organisations internationales et de juristes spécialisés des universités d'Asie. Une entrevue a été organisée à cette occasion avec le chef d'état-major des forces de défense australiennes pour débattre des activités du CICR dans des situations où des forces de maintien de la paix avaient été déployées (au Cambodge et en ex-Yougoslavie, par exemple).

Le délégué régional a participé, aux côtés de cadres de la Croix-Rouge australienne, à l'exercice militaire «Kangaroo '95», qui s'est déroulé en août à Darwin. Par des jeux de rôle, il a illustré la fonction traditionnelle du CICR lors d'hostilités. L'exercice s'est déroulé avec la participation de troupes des États-Unis, du Royaume-Uni, d'Indonésie et d'autres pays de la région Asie-Pacifique.

Au cours d'un voyage à Perth en octobre, le délégué régional a organisé un séminaire réunissant une trentaine de participants de la Division d'Australie occidentale de la Société nationale, ainsi qu'une table ronde sur le droit humanitaire avec les membres intéressés du Comité. Une autre table ronde a réuni le commandant et des officiers supérieurs des forces spéciales australiennes basées dans la ville, pour débattre des principes opérationnels du CICR dans ses activités de terrain et des relations de l'institution avec les troupes de maintien de la paix des Nations Unies.

Le bureau de liaison avec les médias de Sydney, ouvert en décembre 1994, s'est attaché à promouvoir l'image et les activités du CICR dans la région Asie-Pacifique.

FIDJI

En février, le délégué régional a inauguré le deuxième atelier sur les blessures de guerre, financé par le CICR et organisé par la Croix-Rouge de Fidji. Les participants, membres des forces armées et de la police nationales, s'apprêtaient à rejoindre des contingents de maintien de la paix des Nations Unies en Angola et au Moyen-Orient.

Un séminaire de formation de trois jours sur le droit humanitaire a été organisé en novembre; il a réuni des officiers supérieurs des forces de défense des Tonga, de Fidji, du Vanuatu et de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un officier des forces armées de Fidji a été désigné pour participer à un cours de droit humanitaire à San Remo (Italie).

Le délégué régional a par ailleurs dirigé deux séminaires sur le Mouvement, le droit humanitaire, les Principes fondamentaux et l'emblème de la croix rouge à l'intention de fonctionnaires de divers services gouvernementaux et de membres du conseil et de l'administration de la Croix-Rouge de Fidji.

ÎLES SALOMON

Le délégué régional, accompagné du représentant de la Fédération, a conduit une mission dans les Îles Salomon pour débattre de la situation humanitaire à Bougainville, des conditions de vie des réfugiés de Bougainville dans les Îles Salomon et de leur rapatriement possible. Ces questions ont aussi été évoquées avec le secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères et avec le ministre de l'Intérieur.

NOUVELLE-ZÉLANDE

En mai, le délégué régional a pris part à un cours de formation de base de trois jours pour les futurs délégués de la Croix-Rouge néo-zélandaise devant être détachés auprès du CICR ou de la Fédération. Il a par ailleurs participé à la cérémonie d'ouverture d'un concours d'affiches parrainé par la Société nationale pour attirer l'attention sur le fléau des mines terrestres.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Le CICR a continué à suivre la situation à Bougainville, qui est restée l'unique problème de sécurité dans la région du Pacifique. En janvier, les délégués se sont rendus dans deux centres de détention et ont visité 19 personnes détenues en relation avec la crise sur l'île.

Au cours d'une mission conjointe, les représentants de la Fédération et du CICR ont établi de nombreux contacts avec tous les échelons de la Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin de renforcer les relations personnelles et professionnelles, en particulier avec les membres du Conseil et de l'administration.

Le délégué régional a effectué une mission d'un mois en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour lancer un projet de diffusion conjoint CICR/Société nationale. Un département de la diffusion a été mis sur pied, et son responsable nouvellement nommé a bénéficié d'une formation.

PHILIPPINES

Le gouvernement philippin a poursuivi ses pourparlers de paix avec divers partis d'opposition. Un accord général garantissant une amnistie sans condition aux rebelles militaires a été signé en octobre au terme de trois années de négociations. Le troisième cycle de pourparlers officiels de paix entre le gouvernement et le Front moro de libération nationale (Moro National Liberation Front), qui a eu lieu à Djakarta du 27 novembre au 3 décembre, a abouti à des résultats tangibles sur plusieurs questions importantes. Il n'a toutefois pas permis de régler la controverse concernant la création d'un gouvernement autonome à Mindanao.

Mindanao a connu une tension particulièrement vive après l'attaque subie par la ville de Ipil, qui a fait 53 morts, un grand nombre de blessés et qui a laissé le centre commercial en ruines. L'île a connu une vague de violence à laquelle ont pris part non seulement l'armée, la police, les milices, ainsi que des groupes armés de gauche et moro, mais encore des armées privées et des membres de groupes d'autodéfense.

Des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées en 1995, principalement en raison des opérations militaires en cours contre les rebelles musulmans qui auraient renforcé leurs effectifs à Mindanao et sur les îles de Basilan et de Sulu.

Après que les négociations furent restées six mois dans l'impasse, les groupes d'opposition de gauche ont accepté le principe de la reprise des pourparlers de paix avec le gouvernement en 1996. Toutefois, vers la fin de l'année, une «guerre totale» a été déclarée contre la «Brigade Alex Boncayao», un groupe communiste qui a reconnu être responsable de l'embuscade dans laquelle deux hommes d'affaires philippino-chinois en vue ont été tués à Manille.

La situation dans les Visayas est demeurée relativement calme, mais des incidents sporadiques ont continué à se produire à Luçon, en particulier à Bicol, entre des groupes de gauche et les forces de sécurité.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a poursuivi ses visites de toutes les personnes détenues en relation avec des incidents liés à l'insurrection. Les délégués ont visité au total 446 détenus, dont 132 ont été enregistrés pour la première fois. Une infirmière du CICR a suivi tous les détenus souffrant de problèmes de santé particuliers et a supervisé la désinfection de certains lieux de détention.

Rétablissement des liens familiaux

Le service de recherches a continué à enregistrer et suivre les cas individuels de détenus de sécurité. Le CICR a récolté et distribué au total 74 messages Croix-Rouge et délivré des titres de voyage à cinq réfugiés que des pays hôtes s'étaient déclarés prêts à accueillir aux fins de réinstallation.

Le programme de visites familiales, mené conjointement par le CICR et la Croix-Rouge philippine s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il a permis à 215 détenus de recevoir des visites de leurs proches.

Diffusion

L'ensemble des académies militaires et de police ayant intégré le droit humanitaire à leurs programmes de formation, le CICR a concentré ses efforts de diffusion sur d'autres groupes-cibles, tels que le personnel de la Croix-Rouge, les étudiants et les médias. Plus de 3 000 publications ont été distribuées à ces

groupes. En avril, le délégué régional et un expert en droit humanitaire du CICR ont pris part à Manille à un atelier sur les droits de l'homme, organisé par l'Institut d'études stratégiques et de développement et destiné aux pays

membres ou membres potentiels de l'ANASE*.

À la fin du mois de septembre, un cours de cinq jours sur le droit humanitaire, tenu à l'initiative du CICR et de la Commission philippine des droits de l'homme, a réuni plus de 50 participants, y compris des officiers de l'armée et de la police, des employés des prisons, ainsi que des responsables des services correctionnels, des militaires et des procureurs. Ce cours a été organisé avec l'appui de deux spécialistes du droit et de la diffusion basés à Genève, et a eu lieu à l'Académie du gouvernement local dans la province de Laguna.

Plus de 9 000 exemplaires de publications sur le droit humanitaire ont été fournis à la Commission pour sa série continue de séminaires destinés aux officiers de l'aviation, de l'armée et de la police. En outre, quelque 10 000 exemplaires du *Code de conduite à l'intention des combattants* ont été imprimés pour distribution dans les divers secteurs des forces armées des Philippines et aux combattants du Front islamique moro de libération *(Moro Islamic Liberation*)

Front).

^{*} ANASE: Association des nations de l'Asie du Sud-Est.